

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(112^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 16 Juin 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN BROCARD

I. — IX^e Plan. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2607).

Article unique (*suite*) (p. 2607).

Amendement n° 86 de M. Barnier : MM. Hamel, Christian Goux, président de la commission des finances ; Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. — Réserve du vote.

Amendement n° 178 de M. Micau : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 178 de M. Micau : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 87 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 6 de la commission, avec le sous-amendement n° 156 de M. Zeller : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 88 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 89 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 90 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 7 de la commission, avec le sous-amendement n° 157 de M. Zeller : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 200 de M. Taddei : MM. Taddei, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 189 de M. Barnier : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 91 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 190 de M. Barnier : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 201 de M. Taddei : MM. Taddei, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 179 de M. Micau : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 191 de M. Barnier : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 212 de M. Hamel : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 92 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 8 de la commission, avec le sous-amendement n° 158 de M. Zeller : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 170 de M. Méhaignerie : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 93 de M. Barnier : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 9 de la commission, avec le sous-amendement n° 159 de M. Zeller : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 10 de la commission : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 11 de la commission, avec le sous-amendement n° 160 de M. Zeller : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 14 de la commission de la production : MM. Ansart, président et rapporteur pour avis de la commission de la production ; le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 202 de M. Germon : MM. Laignel, vice-président de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 12 rectifié de la commission : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 94 de M. Barnier : MM. Hamel, le président de la commission. — Réserve du vote.

Amendement n° 13 de la commission, avec le sous-amendement n° 161 de M. Zeller : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendements n° 203 de M. Benetière et 44 de M. Soury : M. Laignel, Mme Horvath, MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 180 de M. Micaux : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 95 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 181 de M. Micaux : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 15 de la commission de la production : MM. Ansart, président et rapporteur pour avis de la commission de la production, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 204 de M. Benetière et amendements identiques n° 16 de la commission de la production et 45 de M. Soury : MM. Benetière, Ansart, président et rapporteur pour avis de la commission de la production, l'amendement n° 45 a déjà été soutenu, MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 96 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 97 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 98 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 99 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 100 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 192 de M. Barnier : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 101 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 103 corrigé de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 104 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 105 de M. Barnier : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 205 de M. Ravassard : MM. Chauveau, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 106 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 107 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 108 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 162 de M. Jacques Brunhes : MM. Jans, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 110 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 111 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 112 de M. Weisenhorn : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 182 de M. Micaux : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 114 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 115 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 116 de M. Goulet : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 183 de M. Jean Briane : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 75 de M. Couste : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 193 de M. André : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 232 de Mme Jacquaint : Mme Jacquaint, MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 214 de M. Hamel : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 118 de M. Guichard : MM. Hamel, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 207 de M. Benetière : MM. Benetière, le président de la commission, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 119 de M. Guichard : MM. Hamel, le président de la commission, Chauveau, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 208 de M. Benetière : M. Benetière.

Amendement n° 209 de M. Benetière : MM. le président de la commission, le secrétaire d'Etat, Soury. — Réserve du vote.

Amendement n° 79 de M. Joseph Legrand : MM. Frelaut, le président de la commission, le secrétaire d'Etat, le président. — Réserve du vote.

Amendement n° 120 de M. Goulet : MM. Hamel, Planchou, rapporteur de la commission des finances, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 122 de M. Goulet : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 123 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat.

Amendements n° 210 de M. Benetière et 237 de M. Méhaignerie : MM. Benetière, Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 215 de M. Hamel : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 217 de M. Micaux : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 239 de M. Josselin : MM. Josselin, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 219 de M. Taddei : MM. Taddei, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 198 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 220 de M. Taddei : MM. Taddei, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 124 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 125 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 126 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 127 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, le président. — Réserve du vote.

Amendement n° 128 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 129 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 130 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 131 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 132 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 133 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 134 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 135 de M. Guichard : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 238 de la commission : MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 61 de Mme Gœuriot : MM. Porelli, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 17 de la commission de la production : MM. Ansart, président et rapporteur pour avis de la commission de production ; le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 18 de la commission de la production : MM. Ansart, président et rapporteur pour avis de la commission de la production ; le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 136 de M. Goulet : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 173 de M. Perrut : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 137 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 233 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 234 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 139 de M. Goulet : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 140 de M. Goulet : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 174 de M. Perrut : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 141 de M. André : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 142 de M. André : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 143 de M. André : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 62 de M. Jans : MM. Frelaut, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, le président. — Réserve du vote.

Amendement n° 141 rectifié de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 145 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 235 de M. Barnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 171 de M. Méhalgnier : MM. Hamel, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Renvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

IX^e PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan (première loi de Plan) (n° 1523, 1560).

Tier soir, l'Assemblée a commencé l'examen des amendements et s'est arrêtée à l'amendement n° 86.

Article unique (suite).

M. le président. Je rappelle les termes de l'article unique : « Article unique. — Le rapport sur le IX^e Plan de développement économique, social et culturel, annexé à la présente loi, est approuvé en tant qu'il définit pour la période 1984-1988 les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions. »

Je rappelle qu'en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le vote sur les amendements est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 86 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 6 du rapport annexé, la seconde phrase du cinquième alinéa soit complétée par les mots : « dans le respect des pouvoirs du chef d'entreprise. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour donner l'avis de la commission sur cet amendement.

M. Christian Goux, président de la commission. Rejet.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 86 est réservé.

M. Micaux et M. Geugenwin ont présenté un amendement n° 178 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 7, du rapport annexé, le quatrième alinéa soit complété par les mots :

« Mais ceci suppose, à l'évidence, la relance de ce secteur. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Il s'agit d'un problème qui relève de la seconde loi de Plan. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je soutiens la position de M. le président de la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 178 est réservé.

2. — **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 2636).

3. — **Ordre du jour** (p. 2636).

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 188 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 7, du rapport annexé, aux alinéas 5, 6 et 7 soient substituées les dispositions suivantes :

« L'Etat doit se garder de chercher à accaparer un nombre sans cesse croissant d'activités et de responsabilités économiques. La gestion d'une entreprise par l'initiative privée doit être la règle, sa prise en charge par l'Etat deviendra l'exception.

« Au cours de la première année d'exécution du Plan, le Parlement sera saisi d'un projet de loi qui redéfinira l'étendue du secteur public industriel et bancaire.

« La restructuration du secteur public visera à supprimer les monopoles de l'Etat et ses positions excessivement dominantes.

« Elle contribuera au retablisement de la notion de risque privé et d'une réelle liberté de choix dans l'orientation des financements mis à la disposition de l'économie.

Elle s'appuiera sur le développement d'un actionariat populaire qui concernera dans un premier temps, tout particulièrement les salariés des entreprises et établissements dont l'Etat abandonnera la propriété.

Parallèlement à cette restructuration le Gouvernement renforcera l'autonomie des entreprises qui demeureront dans le secteur public parce qu'elles exercent des activités productives relevant de missions d'intérêt général ou de service public.

« La création et le développement d'entreprises privées nombreuses diversifiées par leur taille et les types d'activités qu'elles exercent sera systématiquement encouragé par la politique industrielle et financière de l'Etat.

La réalisation de ces objectifs suppose un effort massif et soutenu d'investissement, il sera favorisé par la réduction des charges des entreprises notamment à travers l'allègement des contraintes administratives et réglementaires qui pèsent sur elles. Cet effort ne peut prendre toute son ampleur que si l'Etat cesse de drainer une part croissante de la capacité d'épargne du pays et accepte de renforcer ces dépenses d'investissement en réduisant ses charges de fonctionnement »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement dénote une conception de la planification différente de celle de la majorité de la commission. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement ne peut s'intégrer dans la première loi de Plan.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 188 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 87, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 7, du rapport annexé, après le cinquième alinéa, soient insérées les dispositions suivantes :

« Afin de confirmer le bien-fondé des nationalisations décidées par la loi du 11 février 1982, le Gouvernement déposera sur le bureau des assemblées, avant le débat sur la seconde loi de Plan, un rapport circonstancié rappelant quel a été en 1982 et au cours des six premiers mois de l'année 1983 le rôle de chaque entreprise nationale dans les domaines de l'emploi, de la croissance, des investissements, de la conquête des marchés extérieurs et du droit d'expression des travailleurs.

« Il indiquera, en outre, les capitaux de toute nature reçus de l'Etat au cours de la période, ainsi que le bénéfice rétrocedé au Trésor au titre de l'exercice 1982.

« Il fera état des perspectives d'activités de chacune des entreprises pour la période 1984-1988. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Il s'agit là aussi d'un problème qui relève de la seconde loi de Plan. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même avis.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 87 est réservé.

M. Planchou, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, a présenté un amendement n° 6 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 7, du rapport annexé, le septième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Le taux de l'investissement productif mesuré par rapport au P.I.B. devra, en fin de période, retrouver le niveau constaté en 1973, en particulier par une reprise de l'investissement industriel. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté un sous-amendement n° 156 ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 6, après les mots : « en particulier par », insérer les mots : « la mise en place des toutes les conditions nationales d' ».

La parole est à M. le président de la commission, pour soutenir l'amendement n° 6.

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement a le même objet que l'amendement n° 5 qui a été soutenu hier soir.

En revanche, la commission a rejeté le sous-amendement n° 156.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous avons eu hier un long débat sur un amendement qui traitait aussi du problème des investissements. J'ai annoncé que ce point très important serait intégré dans la lettre rectificative.

M. le président. Le vote sur le sous-amendement n° 156 et sur l'amendement n° 6 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 88 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 7, du rapport annexé, à la première phrase de l'avant-dernier alinéa, soient substituées les dispositions suivantes :

« Il le sera d'abord par un partage des revenus plus favorable à l'épargne grâce à des dispositions incitatives qui, en dehors de tout recours à des mécanismes d'épargne forcée, visera, au profit du plus grand nombre, à la constitution et à la préservation des patrimoines.

« Ces dispositions, qui seront inscrites dans la seconde loi du Plan, seront précédées du dépôt, sur le bureau des assemblées, d'un rapport dont l'objet sera de préciser les objectifs poursuivis dans les domaines de l'épargne et de l'investissement; ce rapport fera état des simulations sur lesquelles auront été fondés ces objectifs.

« L'enjeu est clair : ... » (Le reste sans changement.)

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement traduit un libéralisme forcené. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'expression de M. le président de la commission est très juste !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 88 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 89 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 8, du rapport annexé, dans la deuxième phrase du quatrième alinéa, après les mots : « la création d'entreprises sera encouragée par », soient insérés les mots : « la réhabilitation de la notion de profit. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Superfétatoire. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il s'agit d'un amendement qui n'enrichit pas spécialement le débat, car nul n'a remis en cause la nécessité pour les entreprises de faire des profits et des les réinvestir en vue de leur développement.

M. Emmanuel Hamel. Dans ce cas, affirmez-le !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 89 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 90 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 8, du rapport annexé, aux cinquième, sixième et septième alinéas, soient substituées les dispositions suivantes :

« A cet effort de création correspond un effort équivalent de formation et de culture qui, en définitive, reste l'ultime justification du développement de notre économie.

« Cet effort dépend, pour une large part, des moyens financiers dégagés de longue date par l'Etat et les collectivités locales.

« Mais, dans un pays épris de libertés, la culture est d'abord l'affaire des individus comme d'associations créées et animées en dehors de toute intervention de la puissance publique.

« Elle est inséparable d'un système éducatif pluraliste, d'une presse, d'une radio et d'une télévision affranchis de toute tutelle.

« Elle se doit, enfin, en un monde fondé sur l'évolution des techniques d'intégrer la dimension technologique à tous les domaines de la vie. A ce titre, elle ne peut être étrangère au monde de l'entreprise. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La majorité et le groupe du rassemblement pour la République ont des conceptions du système éducatif qui sont incompatibles. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement passe sous silence l'effort considérable effectué par le Gouvernement en matière culturelle depuis deux ans. Il ne peut donc pas contribuer à enrichir le texte du IX^e Plan.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 90 est réservé.

M. Plancheou, rapporteur, a présenté un amendement n° 7, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 9, du rapport annexé, après la première phrase du troisième alinéa, soit insérée la phrase suivante :

« L'objectif est de parvenir, en fin de période, à un taux de croissance supérieur d'un point à celui observé en moyenne pondérée chez nos partenaires de l'organisation de coopération et de développement économique. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté un sous-amendement n° 157, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 7, après le mot : « parvenir », insérer les mots : « à nouveau ».

La parole est à M. le président de la commission, pour soutenir l'amendement n° 7.

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement a le même objet que l'amendement n° 1. La commission a rejeté le sous-amendement n° 157.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Avis favorable sur l'amendement. Nous avons déjà eu un débat sur ce sujet.

M. le président. Le vote sur le sous-amendement n° 157 et sur l'amendement n° 7 est réservé.

M. Taddei et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 200 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 9, du rapport annexé le quatrième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« C'est pourquoi, devant l'importance croissante de la montée du chômage dans le monde industrialisé, l'ensemble de la politique du Gouvernement aura pour but de permettre à la France de continuer à obtenir, en termes d'emploi, les meilleurs résultats de la C. E. E. »

La parole est à M. Taddei.

M. Dominique Taddei. Dans le débat sur le IX^e Plan, la stratégie économique du Gouvernement est parfois contestée par ceux de nos adversaires qui prétendent que nous aurions abandonné la priorité absolue que nous avons toujours donnée à la lutte pour l'emploi. Pourtant, ainsi que l'ont souligné M. le Premier ministre et M. Le Garrec, secrétaire d'Etat, tous les objectifs très précis figurant dans le projet gouvernemental ont comme dénominateur commun la lutte pour l'emploi sans laquelle il n'y aurait pas une politique économique de gauche.

C'est en grande partie à cause des interprétations malveillantes que la droite tend à répandre en la matière qu'il nous a semblé utile de préciser quelque peu les choses.

Où, l'emploi est bien la priorité des priorités pour les socialistes. Et c'est l'ensemble de la politique du Gouvernement, et non pas un chapitre en particulier, qui prétend faire face à ce problème. Certes, si le contexte international était plus favorable, nous nous serions engagés dès maintenant sur un chiffre précis quant à la réduction du chômage. Pour les raisons que j'ai indiquées dans la discussion générale, il apparaît comme de meilleure méthodologie, à l'occasion de cette première loi de Plan, de fournir non pas des chiffres absolus, mais des données différentielles par rapport à nos principaux partenaires.

C'est dans cet esprit que nous avons déposé notre amendement. Tout en considérant que le Gouvernement a déjà obtenu des résultats très importants en matière de lutte pour l'emploi, nous voulons réaffirmer la nécessité pour la France de faire mieux que ses partenaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission a adopté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, si vous me le permettez je donnerai en une seule fois l'avis du Gouvernement sur les amendements qu'a déposés M. Taddei sur le problème de l'emploi. Il y a là un dispositif d'ensemble quant aux résultats de la France face aux autres pays européens, quant à la capacité de prendre en charge les jeunes arrivant sur le marché du travail, quant à l'effort nécessaire pour raccourcir la durée moyenne du chômage.

Il serait illusoire de croire que l'action fondamentale entreprise par le Gouvernement contre le chômage et donc pour le développement de l'emploi puisse être dissociée de l'ensemble de la situation économique. Nous savons très bien, par ailleurs, que nous sommes en présence de pesanteurs, de variables que nous ne pouvons pas maîtriser seuls. Et, depuis deux ans, déjà le Président de la République, le Premier ministre et les ministres concernés s'efforcent de promouvoir une solidarité d'action au niveau européen dans la lutte contre le chômage, que ce soit par une relance concertée ou par des programmes spécifiques. Nous devons bien constater, en le regrettant mais sans que cela remette en cause nos convictions européennes fondamentales, que nous n'avons pas obtenu satisfaction sur ce point.

Cela étant, le Gouvernement a pris l'engagement de ne pas sacrifier l'action sur le terrain de l'emploi à la nécessité de réduire l'inflation et de maîtriser les grands équilibres. Là réside la différence fondamentale entre notre politique et celle pratiquée par un certain nombre de pays.

Par ailleurs, comme je le disais hier à la tribune de l'Assemblée, des politiques spécifiques sont possibles pour mobiliser toutes les potentialités en vue d'améliorer la situation de l'emploi: meilleure adaptation de l'offre à la demande, meilleur fonctionnement de l'administration de l'emploi, action pour réduire la durée moyenne du chômage. Sur ce dernier point, je rappellerai que le seul fait de rester longtemps au chômage, parfois bien au-delà d'un an, rend encore plus difficile une réinsertion dans le monde du travail et crée de sérieux dommages sociaux et psychologiques comme nous l'avons constaté lors des campagnes que nous avons menées.

Sans oublier les pesanteurs et les variables que je viens de rappeler, et tout en tenant compte de l'entrecroisement des économies, le Gouvernement s'est fixé des objectifs indispensables qui inspirent son action. C'est pour ces raisons que, après en avoir longuement discuté avec les parlementaires, aussi bien en commission des finances qu'en commission de la production et des échanges, nous intégrerons l'ensemble des amendements présentés par M. Taddei dans la lettre rectificative.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 200 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 189, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« 1. sous réserve que, dans le I, page 9, du rapport annexé, le sixième alinéa soit complété par les mots :

« sans que cela puisse impliquer pour les entreprises une croissance de leurs charges ou une dégradation de leur productivité.

La parole est à M. Hamel pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Inutile. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Pourquoi préjuger les résultats de négociations salariales que nous soutenons ? C'est à l'avance les enlever dans un cadre beaucoup trop contraignant et risquer d'en bloquer le processus indispensable.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 189 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 91, ainsi rédigé :

Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« 1. sous réserve que, dans le I, page 9, après le sixième alinéa, soient insérées les dispositions suivantes :

« Afin de permettre au Parlement de débattre en connaissance de cause du bien-fondé de cet objectif, le Gouvernement d posera sur le bureau des assemblées avant le débat sur la seconde loi de Plan, un rapport circonstancié démontrant sa compatibilité avec :

« 1. le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs concernés par cette avancée sociale ;

« 2. la lutte contre le chômage ;

« 3. la reprise de la croissance ;

« 4. la conquête des marchés extérieurs.

« Ce rapport indiquera, en outre, à quelle date prévisionnelle cet objectif est susceptible d'être atteint au sein de chaque grande branche de l'économie »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Inutile. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement pose de manière beaucoup trop restrictive et inadaptée le problème fondamental de l'aménagement du temps de travail.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 91 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 190, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« 1. sous réserve que, dans le I, page 9, du rapport annexé, la première phrase du septième alinéa soit ainsi rédigée :

« Les formules de travail à temps partiel et de temps choisis s'inscrivent clairement dans cette perspective. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Sans objet. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même position que la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 190 est réservé.

M. Taddei et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 201, ainsi rédigé :

Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« 1. sous réserve que, dans le I, page 9, du rapport annexé, après le dernier alinéa, soient insérées les dispositions suivantes :

« Associée à un effort exceptionnel de formation entreprise pour préparer les jeunes à leur avenir, une politique spécifique de l'emploi tendra à assurer, sur l'ensemble de la période, l'absorption complète des nouvelles générations sur le marché du travail.

« Des actions vigoureuses en faveur des chômeurs de longue durée viseront à abaisser durant le IX^e Plan la durée moyenne du chômage. »

La parole est à M. Taddei.

M. Dominique Taddei. M. le secrétaire d'Etat, dans l'excellente réponse qu'il a faite sur l'amendement n° 200 et dont je le remercie, a en même temps défendu cet amendement n° 201 dont j'ai l'honneur d'être le premier signataire.

Je suis naturellement d'accord avec lui dans la mesure où il est d'accord avec moi (sourires) et je me contenterai d'indiquer que cet amendement complète heureusement le précédent puisqu'il insiste sur les deux grandes catégories de chômeurs qui, sur le plan social, posent les problèmes les plus sensibles. Il s'agit, d'une part, des jeunes qui dans tous les pays capitalistes développés, sont les plus touchés et, d'autre part, des chômeurs de longue durée et, en particulier, de ceux qui sont quinquagénaires. C'est dans cette catégorie — nous le constatons tous dans nos circonscriptions — que l'on rencontre les cas les plus douloureux et les plus difficiles à résoudre. L'engagement qu'a pris le Gouvernement de réduire la durée moyenne du chômage est, de ce point de vue, un élément de réconfort et je pense que nous trouverons les dispositions pratiques permettant de le mettre en œuvre dans la deuxième loi de Plan.

Je suis tenté d'ajouter que puisque le Gouvernement a, en quelque sorte, exposé les raisons de mon amendement, il ne peut que le soutenir. (Nouveaux sourires.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. D'accord !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je l'ai déjà donné !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 201 est réservé. M. Micautz et M. Genouvain ont présenté un amendement n° 179 ainsi rédigé :

Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« 1. sous réserve que, dans le I, page 10, du rapport annexé, dans le septième alinéa, après les mots : « et de l'harmoniser » soit inséré le mot : « justement ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je dirai qu'il me paraît tout à fait superflu.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'en vois pas le sens.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 179 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 191 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 10, du rapport annexé, l'avant-dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« La réforme du financement ne se fera pas au détriment de l'emploi ou de la compétitivité. Elle procédera du développement de mécanismes contributifs faisant prévaloir, dans l'esprit même qui a présidé à la création de la sécurité sociale à la Libération, les principes de l'assurance des risques sociaux sur ceux de la redistribution. Elle ne remettra pas en cause les moyens d'une solidarité active de l'ensemble de la collectivité vis-à-vis des plus démunis. Elle visera à responsabiliser plus clairement chaque citoyen dans son recours aux prestations sociales et sanitaires. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission ne l'a pas examiné, mais, à titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement ne va pas dans le sens des efforts annoncés par le IX^e Plan.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 191 est réservé.

M. Hamel a présenté un amendement n° 212 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 10, du rapport annexé, après le dernier alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Le pourcentage des prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux par rapport au produit intérieur brut sera stabilisé au taux constaté par la comptabilité nationale pour le premier semestre 1983. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission ne l'a pas examiné. A titre personnel, je propose le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. M. Hamel pose un problème réel, mais sur lequel les engagements du Président de la République et du Gouvernement sont extrêmement précis. Nous avons déjà explicité nos positions sur ce point et en particulier expliqué pourquoi tout serait fait pour maîtriser le poids des prélèvements sur les entreprises.

M. Hamel est suffisamment au courant pour bien percevoir le sens des indications portées dans le IX^e Plan.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 212 est réservé.

M. Goulet a présenté un amendement n° 92 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 10, du rapport annexé, après le dernier alinéa, soient insérées les dispositions suivantes :

« Afin de permettre au Parlement de débattre en toute connaissance de cause de la réforme conjointe de notre système fiscal et de notre système de prélèvements sociaux, le Gouvernement déposera, avant le débat sur la seconde loi de Plan, un rapport circonstancié faisant état des objectifs précis qu'il assigne au pays pour ce qui concerne :

« — Les prélèvements sur les entreprises, les familles et les patrimoines.

« — La répartition des ressources entre l'Etat, les collectivités locales, les organismes sociaux et les organismes professionnels.

« — La lutte contre la fraude.

« Ce rapport comprendra les simulations justifiant les objectifs mentionnés ci-dessus. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement fait partie de la longue liste de ceux qui réclament un rapport. Nous pensons qu'il est préférable que la seconde loi de Plan contienne les éléments d'information qu'il demande.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même position que la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 92 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement n° 8 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 16, du rapport annexé, après la première phrase du deuxième alinéa, soit insérée la phrase suivante :

« L'objectif est de parvenir en fin de période à un taux de croissance supérieur d'un point à celui observé en moyenne pondérée chez nos partenaires de l'organisation de coopération et de développement économique. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté un sous-amendement n° 158 ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 8, après le mot : « parvenir », insérer les mots : « à nouveau ».

La parole est à M. le président de la commission, pour soutenir l'amendement n° 8.

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement a le même objet que les amendements précédemment adoptés.

La commission a rejeté le sous-amendement n° 158.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous avons longuement débattu hier soir du différentiel de croissance entre nous et nos principaux partenaires. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ces explications.

Je suis contre le sous-amendement n° 158. Il rouvre un débat que nous avons aussi tenu hier soir.

M. le président. Le vote sur le sous-amendement n° 158 et sur l'amendement n° 8 est réservé.

MM. Méhaignerie, Briane et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 170, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 20, du rapport annexé :

« 1° après le troisième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Remédier, par des mesures appropriées, à la persistance du déséquilibre existant entre les zones rurales et les zones urbanisées, tant en ce qui concerne l'implantation des hommes que le développement d'activités diversifiées et la maintenance des infrastructures publiques.

« 2° et qu'en conséquence, à la fin du troisième alinéa, au mot : « cinq », soit substitué le mot : « six ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu dans les mêmes conditions que les précédents et que ceux qui suivront.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement n'a pas sa place à l'endroit où il est proposé. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je ne l'ai pas retenu.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 170 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 93, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 22, du rapport annexé, l'avant-dernier alinéa soit complété par les mots : « fondée sur une politique de vérité des prix et le respect de la concurrence avec les entreprises du secteur privé ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Superfétuaire. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 93 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement n° 9 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 25, du rapport annexé, le deuxième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« L'objectif est d'obtenir en fin de période une relation structurelle entre la croissance du P.I.B. et celle des importations comparable à celle de nos principaux partenaires. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté un sous-amendement n° 159 ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 9, après les mots : « en fin de période », insérer les mots : « , sans mesure artificielle ou protectionniste. »

La parole est à M. le président de la commission, pour soutenir l'amendement n° 9 et donner l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 159.

M. Christian Goux, président de la commission. Même chose que pour les amendements précédemment soutenus.

La commission a rejeté le sous-amendement de M. Zeller.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement et le sous-amendement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous avons déjà débattu longuement de cette question hier soir.

M. le président. Le vote sur le sous-amendement n° 159 et sur l'amendement n° 9 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement n° 10 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 25, du rapport annexé, dans la deuxième phrase du troisième alinéa, après les mots : « la modernisation de l'appareil productif, » soient insérés les mots : « ce qui implique une progression de l'investissement productif telle qu'il retrouve en fin de période son niveau de 1973 par rapport au P.I.B. »

La parole est à M. le président de la commission pour soutenir l'amendement n° 10.

M. Christian Goux, président de la commission. *Idem !*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même position. L'amendement sera retenu dans la lettre rectificative.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 10 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement n° 11 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 25, du rapport annexé, dans la deuxième phrase du troisième alinéa, après les mots : « la poursuite de la lutte vigoureuse contre l'inflation », soient insérés les mots :

« nous permettant de supprimer le différentiel d'inflation existant avec la moyenne de nos principaux partenaires le plus rapidement possible. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté un sous-amendement n° 160 ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 11, substituer aux mots : « avec la moyenne de nos principaux partenaires », les mots : « avec le taux moyen pondéré de nos partenaires ».

La parole est à M. le président de la commission, pour soutenir l'amendement n° 11 et donner l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 160.

M. Christian Goux, président de la commission. Le sous-amendement n° 160 de M. Zeller est relatif au différentiel d'inflation dont il modifie la référence : le différentiel ne serait plus apprécié par rapport à la moyenne constatée chez nos principaux partenaires, mais par rapport au taux moyen pondéré d'inflation de nos partenaires. Nous pensons que la référence est meilleure. Nous avons donc adopté le sous-amendement n° 160 et l'amendement n° 11 ainsi modifié.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement et le sous-amendement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. D'accord sur l'amendement.

M. le président. Le vote sur le sous-amendement n° 160 et sur l'amendement n° 11 est réservé.

M. Ansart, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, et M. Le Baill, ont présenté un amendement n° 14 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 25, du rapport annexé, dans la deuxième phrase du troisième alinéa, au mot : « énergétique » soient substitués les mots : « à l'égard de certaines importations, notamment énergétiques ».

La parole est à M. Ansart, rapporteur pour avis.

M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. Le texte du Plan souligne à plusieurs reprises que le redressement de notre commerce extérieur passe à la fois par le développement des exportations et par la reconquête du marché intérieur. Il faut y ajouter la question des dépendances technologiques. En effet, dans des secteurs clés de notre économie, notre industrie dépend parfois de matériels étrangers. C'est la réduction de notre dépendance dans sa totalité qu'il faut entreprendre et pas seulement celle de notre dépendance énergétique. La commission a suivi en cela M. Le Baill.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission des finances a adopté cet amendement qui vise à souligner la nécessité de réduire notre dépendance non seulement en matière énergétique, mais également à l'égard de toutes les importations.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il est effectivement nécessaire de chercher à développer notre autonomie en ce qui concerne tous les éléments constitutifs de la balance des importations. Le fait de retenir la correction proposée renforcera encore le souci qui est exprimé en maints points du IX^e Plan.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 14 est réservé.

M. Germon et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 202, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 26, du rapport annexé, après le deuxième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« En élevant le niveau des exigences techniques du marché national, la politique de norme renforcera notre commerce extérieur. De hautes exigences nationales traduites dans ces normes, et un contrôle sévère de conformité des produits par des laboratoires renforcera nos capacités d'exportation et éviteront l'importation de produits de qualité insuffisante tout en incitant la France à produire des biens de meilleure qualité. »

La parole est à M. Laignel, pour soutenir cet amendement.

M. André Laignel. Cet amendement va dans le même sens qu'un autre qui a été défendu par M. Germon en séance de nuit. Il concerne la politique de normes qui aura pour but de renforcer notre commerce extérieur.

Cet amendement a paru très intéressant à la commission des finances qui l'a adopté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. En séance de nuit, j'ai répondu à M. Gernon que nous avons effectivement un effort important à faire en matière de normes et je lui ai indiqué que l'esprit de son amendement serait retenu dans la lettre rectificative. Ma position est identique pour l'amendement n° 202.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 202 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement, n° 12 rectifié, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 26, du rapport annexé, après la première phrase du quatrième alinéa, soit insérée la phrase suivante :

« L'objectif est de supprimer le plus rapidement possible l'écart entre la progression des prix en France et la moyenne de celle constatée chez nos principaux partenaires. »

Et qu'en conséquence le début de la deuxième phrase soit ainsi rédigé : « La lutte contre l'inflation ne peut... » (le reste sans changement).

La parole est à M. le président de la commission.

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement, qui a été adopté par la commission des finances, a le même objet que nos amendements précédents. Nous avons déjà discuté de ce point.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Comme vient de l'indiquer M. le président de la commission, nous avons déjà discuté de cette question en séance de nuit. Elle sera prise en compte dans la lettre rectificative.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 12 rectifié est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 94, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 27 du rapport annexé, le neuvième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Un rapport proposant des mesures concrètes et chiffrées sera présenté au Parlement à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1984. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement irréaliste : rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous ne voyons pas en quoi l'adoption de cet amendement pourrait permettre d'améliorer les capacités d'autofinancement des entreprises.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 94 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement n° 13 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 27, du rapport annexé, le dernier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Dans ce but, les programmes prioritaires d'exécution devront déterminer avec précision les moyens qui constitueront le cadre de la programmation budgétaire à moyen terme. Les mesures nécessaires devront être éclairées par des projections budgétaires triennales présentées à l'occasion de chaque loi de finances. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté un sous-amendement, n° 161, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la seconde phrase du dernier alinéa de l'amendement n° 13 :

« Les mesures de redéploiement nécessaires devront être prises dans le cadre d'une planification financière et d'une programmation triennale. »

La parole est à M. le président de la commission, pour soutenir l'amendement n° 13 et donner l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 161.

M. Christian Goux, président de la commission. L'amendement n° 13 concerne l'articulation entre le Plan et le budget, sur laquelle je me suis longuement exprimé à la tribune. La commission des finances a adopté cet amendement qu'elle considère comme important.

Elle n'a pas examiné le sous-amendement n° 161 de M. Zeller, mais, à titre personnel, je le trouve parfaitement inutile.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 13 et sur le sous-amendement n° 161 ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le sous-amendement de M. Zeller n'apporte rien à l'important amendement de la commission des finances.

La liaison Plan-budget redonnera à la planification sa signification. J'ai longuement expliqué hier pourquoi cette notion, bien que tout à fait nouvelle, était indispensable.

Je puis donc assurer la commission que cet amendement sera retenu par le Gouvernement et repris dans la lettre rectificative.

M. le président. Le vote sur le sous-amendement n° 161 et sur l'amendement n° 13 est réservé.

Je suis saisi de deux amendements, n° 203 et 44, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 203, présenté par M. Benetière et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 33, du rapport annexé, dans le titre du P.P.E. I après le mot : « moderniser », soient insérés les mots : « l'appareil productif et en premier lieu ».

L'amendement n° 44, présenté par M. Soury et les membres du groupe communiste et apparenté, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 23, du rapport annexé, dans l'intitulé du P.P.E. I, aux mots : « l'industrie », soient substitués les mots : « les activités productives ».

La parole est à M. Laignel, pour soutenir l'amendement n° 203.

M. André Lignel. L'amendement de M. Benetière, en modifiant le titre du P.P.E. I, vise à introduire, par l'expression « en premier lieu », les possibilités de développement de l'agriculture.

M. le président. La parole est à Mme Horvath, pour soutenir l'amendement n° 44.

Mme Adrienne Horvath. Monsieur le président, je défendrai, par une seule intervention, les deux amendements n° 44 et 45 qui ont le même objet.

L'absence de programme prioritaire spécifique à l'agriculture ne doit pas conduire le Plan à sous-estimer la part que ce secteur tient dans notre économie. La rédaction actuelle comporte pourtant ce risque.

Certes, l'agriculture est citée à plusieurs reprises, notamment dans les grandes actions, mais elle est mal et insuffisamment prise en compte dans les P.P.E.

Nous prenons acte des déclarations faites par M. le secrétaire d'Etat concernant la place qu'il entend donner à l'agriculture dans l'économie générale du Plan et dans ses objectifs. Puisque le Gouvernement a déclaré qu'il s'engage à prendre en compte les demandes supplémentaires contenues dans les amendements, nous serons très attentifs à ce qui sera retenu en faveur de l'agriculture, et je veux dire ici le sens des priorités agricoles qui devraient être retenues, l'agriculture étant d'ailleurs directement impliquée dans les priorités du Gouvernement.

De gros efforts sont en cours pour donner, grâce à la décentralisation, un pouvoir économique plus grand aux régions. Celles-ci seront amenées à envisager leur développement économique sur la base de leurs richesses naturelles. Nul ne sera surpris de constater que, dans leur grande majorité, c'est la filière agro-alimentaire qui offre le plus de chances d'expansion. Ce choix n'est pas le résultat d'un « provincialisme » borné ; au contraire, il illustre le potentiel de richesses que recèlent l'agriculture et les industries d'amont et d'aval qui lui sont liées.

Avec 1 860 000 actifs, l'emploi agricole se situe au premier rang des secteurs productifs, devant le bâtiment et le génie civil. Des perspectives d'emplois se fonderont sur quatre observations.

Premièrement, nous demeurons déficitaires dans des productions que nous pouvons développer. C'est le cas pour les viandes porcines, ovines et chevalines. C'est aussi le cas pour les protéagineux, le tabac et de nombreuses petites productions.

Deuxièmement, la moitié des agriculteurs ont plus de cinquante-cinq ans. Dès 1985, ce sont des tranches d'âge nombreuses qui arriveront à l'âge de la retraite. D'ici à 1990, plus de 500 000 agriculteurs pourront partir et seulement un sur trois peut compter sur un successeur.

Si 250 000 ou 300 000 exploitations disparaissaient, ce seraient 500 000 ou 600 000 emplois de supprimés.

Ma troisième observation tient au bilan que nous pouvons dresser aujourd'hui de l'agriculture ultra-productiviste fondée sur une utilisation massive des consommations intermédiaires.

Ce type d'évolution a montré ses limites et dévoile les risques qu'il comportait. Dans tous les milieux agricoles on s'accorde à penser qu'il convient de promouvoir une agriculture plus économe de consommations intermédiaires et de biens importés. La main-d'œuvre retrouve ainsi toute sa place.

Enfin, la répartition des activités économiques sur tout le territoire est une nécessité que nous dictent les leçons que nous tirons aujourd'hui d'une urbanisation à outrance.

Pour ces quatre raisons, l'agriculture est une des pièces maîtresses de l'emploi des prochaines années.

Autre priorité du Gouvernement : l'équilibre du commerce extérieur. La France bénéficie de facteurs de production favorables qui peuvent encore être valorisés.

Pour 1982, le solde agro-alimentaire représentera la moitié du solde obtenu par toute l'industrie, malgré les handicaps artificiels que constituent, pour notre agriculture, les montants compensatoires monétaires et les dérogations aux principes de la politique agricole commune qui favorisent les importations de produits de substitution ou concurrentiels.

Enfin, je veux ajouter qu'un grand pays comme le nôtre ne peut affaiblir son indépendance en dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement.

Pour toutes ces raisons, le Plan doit retenir les actions prioritaires qui fondent cette politique.

La première priorité tient à nos relations avec l'extérieur.

Les montants compensatoires doivent définitivement être démantelés, les dérogations acceptées au G.A.T.T. renégociées pour prendre en compte nos intérêts, les instances communautaires devront être invitées fermement à ne pas contrarier le développement de nos échanges avec les pays tiers, y compris avec les pays socialistes.

Nous aurons aussi à faire respecter les principes communautaires. Naturellement, l'élargissement de la Communauté ne saurait, en aucun cas, être accepté. Il serait en effet « déraisonnable et inconcevable d'envisager l'intégration de l'Espagne et du Portugal à la Communauté » pour reprendre une formule du texte adopté par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

L'annonce par le ministre de l'agriculture d'une entrée plus rapide de ces pays dans la C.E.E. a provoqué la stupéfaction dans les milieux agricoles du Midi. L'expérience anglaise devrait pourtant inciter les partisans de l'élargissement à la réflexion.

La deuxième priorité, c'est le renforcement de l'efficacité économique de l'appareil productif. Le Plan devrait prêter une attention particulière à six actions : l'installation des jeunes, la maîtrise du foncier, la réduction des coûts de production qui passe, pour une part, par le développement des investissements collectifs, notamment en hydraulique, et la promotion de la coopération, enfin la formation professionnelle et le développement dont l'objectif premier devrait être d'aider le maximum de petites et moyennes exploitations à accéder à un degré suffisant de compétitivité.

Les programmes prioritaires ne répondent pas à ces objectifs. C'est pourquoi, par nos amendements sur le P.P.E. 1, nous avons voulu marquer la nécessité d'intégrer mieux ces préoccupations à la partie la plus contraignante du Plan.

La commission de la production et des échanges a partagé notre analyse pour l'amendement n° 45, intégrant donc l'idée de filière agro-alimentaire.

Je ne sous-estime toutefois pas l'intérêt majeur qui s'attache à la modernisation industrielle et que je partage. Je souhaiterais seulement que les deux activités productives essentielles de notre pays trouvent dans le Plan l'intérêt qu'elles méritent. Tel est le sens de nos deux amendements. Nous vous demandons avec insistance, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils soient pris en compte, non seulement pour le texte en discussion, mais aussi pour la seconde loi du Plan. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission des finances a adopté l'amendement n° 203. Elle s'est déclarée très favorable à l'amendement n° 44 qu'elle n'a pas adopté formellement pour une question d'harmonisation entre les deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ces amendements appellent une précision sur trois points.

En premier lieu, il n'y a pas un programme prioritaire d'exécution spécifique pour l'agriculture. Je m'en suis longuement expliqué, tant devant le Conseil économique et social ou les différentes commissions qu'à la tribune de l'Assemblée. Nous avons souhaité établir des programmes horizontaux et non verticaux, qui permettent de rechercher l'efficacité maximale, par exemple, sur la formation ou le développement de l'aide aux entreprises, dans lesquelles sont évidemment incluses celle de la chaîne agro-alimentaire. Cette position, je le répète, correspond au souci du Gouvernement de ne pas aborder les priorités indispensables pour notre pays de manière purement verticale.

Ma deuxième remarque portera sur la forme, mais elle n'en est pas moins importante. De par la structure compliquée de la loi portant réforme de la planification, le Gouvernement est autorisé à prévoir dans le rapport annexé au premier projet de loi les programmes prioritaires. Cela relève de sa responsabilité et, sur ce point, l'avis du Conseil d'Etat est parfaitement clair. En procédant ainsi, il éclaire les conditions de préparation de la seconde loi de Plan, et permet une meilleur articulation, souhaitée par l'ensemble des intervenants, entre le Plan et le budget.

En revanche, le cadre juridique qui s'impose à lui ne permet pas au Gouvernement de retenir dans la lettre rectificative les amendements concernant les programmes prioritaires. Ce point a été explicitement précisé.

Cela n'est pas contradictoire — et ce sera le troisième point de mon intervention — avec le souci de renforcer la prise en compte des problèmes de l'agriculture de manière à préparer encore plus efficacement la seconde loi, celle des voies et des moyens.

C'est pourquoi, d'une manière générale, nous ne retiendrons pas dans la lettre rectificative les amendements corrigeant les programmes prioritaires, mais nous retiendrons, en revanche, les amendements, et particulièrement ceux concernant l'agriculture, qui, dans le cadre des grandes actions, définissent mieux les terrains sur lesquels il faut rechercher l'efficacité ou visent à donner à l'agriculture toute sa place. C'est ainsi que j'aurai à prendre position sur des amendements, qui figureront dans la lettre rectificative, concernant aussi bien l'installation des jeunes agriculteurs que l'amélioration des moyens du développement de la chaîne agro-alimentaire ou l'ensemble des problèmes de formation.

Je tenais à bien expliquer la position du Gouvernement sur les problèmes de forme, d'une part, sur les problèmes de fond, d'autre part, et sur notre souci d'aboutir à une présentation homogène de l'ensemble de notre action.

M. le président. Le vote sur les amendements n° 203 et 44 est réservé.

MM. Micaut et Gengwin ont présenté un amendement n° 180 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 33 du rapport annexé, avant le premier alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Le but de ce programme est essentiellement de libérer les forces de production. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement superflu. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je partage l'avis de M. le président de la commission des finances.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 180 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 95 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 33, du rapport annexé, avant le premier alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Un retour rapide à l'équilibre des échanges extérieurs et le ralentissement des dépenses publiques sont des préalables indispensables à la mise en œuvre d'une politique dynamique de l'économie. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Même traitement que précédemment ! (Sourires.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même avis.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 95 est réservé. M. Micaux et M. Gengenwin ont présenté un amendement n° 181 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 33, du rapport annexé, le premier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Pour ce qui concerne les entreprises artisanales, il est nécessaire de supprimer ou pour le moins d'atténuer le seuil financier et social de dix salariés. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Le problème des seuils — que connaît bien M. Le Garrec — est important. Il doit être traité de façon globale et non pas au détour d'un amendement.

La commission a rejeté l'amendement n° 181.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Si M. Micaux avait manifesté un peu de correction dans la manière de poser les problèmes...

M. Emmanuel Hamel. Il n'en manque jamais !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... il aurait indiqué que notre Gouvernement est le premier à avoir osé aborder ce difficile problème des seuils, qui constitue une contrainte pour l'emploi.

Nous avons déjà pris certaines dispositions concernant le glissement des seuils dans la loi de finances pour 1982.

Le problème est donc, en partie, résolu.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 181 est réservé.

M. Ansart, rapporteur pour avis, et M. Porelli ont présenté un amendement n° 15 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 33, du rapport annexé, dans la dernière phrase du quatrième alinéa, au mot : « design », soit substitué le mot : « stylique. »

La parole est à M. Ansart, rapporteur pour avis.

M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. Il s'agit d'un amendement rédactionnel qui tend à substituer, au mot anglais : « design », le mot : « stylique »...

M. Henry Delisle. Très bien !

M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. ... dans l'esprit de l'arrêté ministériel du 24 janvier 1983.

M. Henry Delisle. All right ! I agree for that !

M. le président. Je pense que la commission et le Gouvernement se rallient à cette position ?

M. Christian Goux, président de la commission. Oui.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Tout à fait.

M. le président. M. Ansart connaît tous les succès ! (Sourires.) Le vote sur l'amendement n° 15 est réservé.

Je suis saisi de trois amendements, n° 204, 16 et 45, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 204, présenté par M. Benetière et les membres du groupe socialiste, est ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 33, du rapport annexé le sixième alinéa soit ainsi rédigé :

« Améliorer l'efficacité technique et économique de l'ensemble des filières agricoles et alimentaires ainsi que des activités liées à la forêt et aux industries du bois par une politique sélective de modernisation. Cela passe notamment par la poursuite des actions engagées en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs depuis 1981, l'aide aux investissements les mieux adaptés aux exploitations non ou insuffisamment modernisées (et en particulier les investissements collectifs), ainsi que ceux qui au stade de la collecte, de la transformation et de la commercialisation permettront de réduire nos déficits les plus anachroniques et d'améliorer nos résultats à l'exportation. »

Les amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° 16 est présenté par M. Ansart, rapporteur pour avis, et M. Soury : l'amendement n° 45 est présenté par M. Soury et les membres du groupe communiste et apparenté.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 33, du rapport annexé, le début du sixième alinéa soit ainsi rédigé :

« — encourager la filière agro-alimentaire à développer et à maîtriser les techniques nouvelles, notamment toutes celles relevant de la génétique, des biotechnologies pour... » (le reste sans changement).

La parole est à M. Benetière, pour soutenir l'amendement n° 204.

M. Jean-Jacques Benetière. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais été quelque peu déçu par la réponse que vous aviez faite hier soir concernant l'agriculture. Les propos que vous avez tenus ce matin me satisfont beaucoup plus.

L'ensemble de la profession agricole s'inquiétait de constater qu'il n'y avait pas de programme prioritaire concernant l'agriculture.

Malgré les explications données au congrès de la C.N.M.C.C.A. — confédération nationale de la mutualité, de la coopération et de crédit agricoles — à travers notamment le message que vous avez délivré au congrès et l'intervention du commissaire général du Plan, l'inquiétude demeure. Aussi convient-il de lever toute ambiguïté.

Pour cela, il faut réaffirmer dans cette action prioritaire n° 1 que l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire sont parties intégrantes de l'appareil productif français. L'ensemble des filières agro-industrielles emploie plus de 20 p. 100 de la population active française. Quant à son importance dans le commerce extérieur, elle est bien connue. Il est clair que ce Plan, qui accorde une priorité absolue à la modernisation de l'appareil productif, doit consentir un effort particulier pour les secteurs industriels qui, demain, seront les plus compétitifs et les plus concurrentiels. Mais ce IX^e Plan doit aussi soutenir ceux qui, dès aujourd'hui, sont compétitifs au niveau international. C'est le cas de l'agro-alimentaire, qui doit recevoir les moyens de conserver et de renforcer sa compétitivité. Il faut donc inclure dans le P.P.E. n° 1 une véritable politique de modernisation de la filière agro-alimentaire.

Tel est l'objet de l'amendement n° 204, qui insiste sur trois points.

Premier point : la politique d'installation des jeunes agriculteurs.

Vous connaissez ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat. Actuellement, 50 p. 100 des chefs d'exploitation agricole ont plus de cinquante ans. Cela signifie que le problème de la succession et de la reprise de l'exploitation sera l'un des problèmes dominants au cours des vingt prochaines années.

M. André Laignel. Tout à fait !

M. Jean-Jacques Benetière. La politique d'installation menée jusqu'en 1981 était très insuffisante en comparaison des besoins. Depuis 1981, la dotation accordée aux jeunes agriculteurs a été doublée et le nombre des bénéficiaires a été accru considérablement.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Exact !

M. Jean-Jacques Benetière. Il importe que la nouvelle politique d'installation mise en œuvre depuis 1981 soit poursuivie au cours du IX^e Plan et qu'elle soit mentionnée dans celui-ci.

Cette politique d'installation doit, comme vous l'avez souligné, monsieur le secrétaire d'Etat, s'accompagner d'une politique de formation. Des contrats « formation-installation » sont actuellement mis en place. Le ministre de l'agriculture et le ministre chargé de l'emploi travaillent sur ces questions. Il est indispensable que cette action soit développée dans le IX^e Plan.

Deuxième point : l'aide aux investissements adaptés aux exploitations insuffisamment modernisées.

Une faible fraction de l'agriculture française a réussi sa modernisation. Des études réalisées par la direction de la prévision indiquent que, si les 50 p. 100 d'exploitations agricoles les moins productives pouvaient atteindre un niveau de productivité égal à celui des 50 p. 100 d'exploitations les plus productives, l'accroissement de la production serait de plus de 40 p. 100.

Je ne parle là que des exploitations à plein temps. Car l'agriculture compte aussi des exploitations à temps partiel, tenues notamment par des agriculteurs retraités. Il s'agit de mettre en place une politique de modernisation non pour les 1 250 000 exploitations agricoles, mais pour les 800 000 ou 900 000 exploitations agricoles qui vont compter à la fin de ce siècle.

M. Dominique Taddei. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. Nous souhaitons une orientation de la politique de modernisation de l'agriculture vers cette frange d'exploitations agricoles qui n'ont pas réussi à se moderniser, de façon que l'ensemble de l'agriculture française soit compétitive et concurrentielle à la fin du siècle.

Troisième point : la modernisation de l'industrie agro-alimentaire, au stade de la collecte, de la transformation et de la commercialisation. Le programme prioritaire d'exécution qui nous était présenté faisait référence à une nécessaire modernisation du secteur alimentaire. Mais l'une des lacunes les plus graves du secteur agro-alimentaire, c'est précisément la « coupure » entre la production agricole et l'alimentaire. Notre industrie de transformation n'est malheureusement pas à la hauteur de notre potentiel agricole.

M. Henry Delisle. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Benetière. Nous exportons plus de la moitié de nos produits agro-alimentaires sous forme de produits agricoles bruts ou de première transformation. Notre « gisement » agricole pourrait donc être valorisé.

La modernisation de l'appareil de transformation et de commercialisation agro-alimentaire est nécessaire si l'on veut que notre industrie agro-alimentaire occupe toute sa place sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ansart, rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 16.

M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. Cet amendement relève du même esprit que celui de M. Benetière.

Limiter le domaine d'intervention du P.P.E. au seul secteur alimentaire restreint considérablement l'efficacité de ce programme.

En effet, la compétitivité de l'industrie alimentaire dépend pour une part non négligeable de la qualité des produits agricoles disponibles et de leur prix.

Il semble donc nécessaire d'avoir une conception plus globale. Les qualités des variétés et des races revêtent une grande importance et déterminent pour une grande part les résultats de l'industrie alimentaire.

La notion de « filière agro-alimentaire » a pour objet de prendre en compte l'ensemble de la production agricole et de sa transformation.

Elle signifie que l'agriculture devrait trouver dans l'effort de développement des activités productives une place à la mesure de sa contribution à l'indépendance et à la prospérité de notre économie.

M. le président. On peut considérer que l'amendement n° 45 a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 204, 16 et 45 ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission n'a pas examiné l'amendement n° 204, mais, à titre personnel, j'y suis évidemment favorable.

Elle a adopté l'amendement n° 16.

Quant à l'amendement n° 45, il a le même objet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ai déjà répondu longuement à Mme Horvath sur l'ensemble des problèmes agricoles. J'y reviendrai cependant une nouvelle fois.

Je souhaiterais tout d'abord que M. Benetière cesse de parler d'« inquiétude », car l'emploi de ce mot laisse penser que nous ne faisons pas assez d'efforts. M. Benetière d'ailleurs lui-même a reconnu qu'une action tout à fait nouvelle avait été engagée par le Gouvernement depuis 1981. Je préférerais l'entendre dire : « Beaucoup a été fait depuis 1981 ; il reste encore beaucoup à faire. » Il faut reconnaître ce qui a été réalisé depuis deux ans et « rendre à César ce qui est à César ».

M. Dominique Taddei. C'est la remise des « césars » ! (*Sourires.*)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je rappelle d'ailleurs qu'un ministère de l'emploi l'avait lancé l'idée, voici quelques mois, de contrats « emploi-formation » permettant à des jeunes désireux de devenir agriculteurs de prendre la relève d'agriculteurs âgés. Cela prouve que j'avais conscience de la situation. Je savais, en effet, qu'en matière agricole nous avions, notamment sur le plan de la formation, un retard considérable par rapport à l'ensemble des pays européens. Il convenait de corriger cette situation. Pour cela, il faut adapter les outils existants à la spécificité des problèmes agricoles. Cela ne fait que renforcer l'idée que nous devons donner à l'agriculture toute sa place — et Dieu sait si elle doit être importante — toute sa spécificité, mais aussi rechercher les moyens d'action dans le cadre des politiques définies à l'échelon général.

Cela dit, monsieur Benetière, sous réserve de l'explication que j'ai apportée concernant le statut des programmes prioritaires, nous retiendrons, dans le cadre des grandes actions, tous les amendements présentés par les deux groupes de la majorité qui visent à renforcer les filières agro-alimentaires, à résoudre les problèmes de la formation, de la « relève » et de l'installation des jeunes agriculteurs, à améliorer les liaisons entre la filière agro-alimentaire et le marché de la consommation — où, comme vous le faites observer, de larges parts de marché intérieur peuvent être reconquises.

Dans la préparation du budget pour 1984, nous recherchons des dispositifs visant à renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale. La seconde loi de Plan, qui portera sur les voies et moyens, permettra de vérifier que le cadrage d'ensemble du Plan correspond aux souhaits légitimes qui ont été exprimés tant par M. Benetière que par M. Ansart.

M. le président. Le vote sur les amendements n° 204, 16 et 45 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 96, ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 33, du rapport annexé, l'avant-dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« — Créer des observatoires économiques régionaux, en relation avec les organismes consulaires, chargés d'évaluer le potentiel économique régional, d'analyser la situation des entreprises, d'intervenir *a priori* et non *a posteriori* et fournir éventuellement les aides administratives et techniques dont les entreprises régionales peuvent éventuellement avoir besoin, et ce, en liaison avec les compagnies consulaires départementales concernées. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Les observatoires économiques régionaux existent déjà. La commission a rejeté cet amendement.

M. André Laignel. Cet amendement entouche des portes ouvertes.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je partage l'avis de la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 96 est réservé.
MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 97, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 34, du rapport annexé, le premier alinéa soit supprimé ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement incompréhensible. Rejet !

M. André Laignel. Zéro !

M. le président. Cet amendement est-il également incompréhensible pour le secrétaire d'Etat ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je vais tout de même essayer de voir si je le comprends.

M. André Laignel. Il fait des efforts.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Malgré mes efforts, je crains bien que le président Goux n'ait raison. (Sourires.)

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 97 est réservé.
MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 98, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 34, du rapport annexé, aux six derniers alinéas soient substituées les dispositions suivantes :

— Trois priorités s'imposent :

a) Au niveau national, une action vigoureuse doit être menée pour réduire les taux du crédit qui sont générateurs d'inflation et de spéculation.

b) Les charges pesant sur les entreprises créatrices de main-d'œuvre doivent être progressivement allégées, dans le temps.

c) Le réseau bancaire devra rattraper le retard pris depuis bientôt deux ans. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Les alinéas visés ne doivent pas être supprimés. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 98 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 99, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 34, du rapport annexé, dans la première phrase du septième alinéa, aux mots : « de renforcer les organismes », soient substitués les mots :

« a) de créer et de développer les bourses régionales ;

« b) de renforcer les organismes. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement inutile. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 99 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 100 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 34, du rapport annexé dans l'avant-dernier alinéa, après les mots : « procédures d'épargne simples, », soient insérés les mots : « et attractives ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Je ne vois pas l'intérêt de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. « Simples », « attractives ». Amendement inutile.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 100 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 102, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 34, du rapport annexé, après le dernier alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« La gestion des fonds salariaux se fera conformément à la législation en vigueur relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement curieux. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. La gestion des fonds salariaux est un problème important. Nous n'avons pas voulu définir d'une manière trop restrictive la façon dont ceux-ci devaient être gérés, car c'est aux partenaires sociaux qu'il appartient d'en décider, par voie de négociations. Pourquoi vouloir enfermer celles-ci dans des procédures déjà existantes ?

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 102 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 101 ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 35, du rapport annexé, l'intitulé du P.P.E. 2 soit ainsi rédigé :

« Poursuivre la rénovation du système de formation de jeunes dans un système diversifié et pluraliste de l'éducation. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement relève d'une conception éducative différente de celle de la majorité de la commission. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Contre !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 101 est réservé.

M. Goulet et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 103 corrigé, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 35, du rapport annexé, dans la première phrase du deuxième alinéa, après les mots : « méthodes d'enseignement », soient insérés les mots : « sur l'organisation permanente de stages d'actualisation des connaissances des enseignants. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement redondant. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet ! On retrouve le problème que j'ai abordé voici quelques instants concernant le statut des programmes prioritaires d'exécution.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 103 corrigé est réservé.

M. Goulet et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 104 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 35, du rapport annexé, dans la première phrase du deuxième alinéa, après les mots : « sur un effort important de formation continue des enseignants », soient insérés les mots : « sur une sélection plus rigoureuse de l'aptitude des candidats au métier d'enseignant, ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Rejet ! Cet amendement fait peser une suspicion illégitime sur les enseignants.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. André Laignel. Il est même injurieux !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement fait partie de ces amendements qui n'améliorent pas le texte mais le dénaturent en lui donnant un sens partisan. Il fait en effet peser une suspicion sur les enseignants alors que nous souhaitons collaborer totalement avec eux.

Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 104 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 105 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 35, du rapport annexé, dans la première phrase du troisième alinéa, après les mots : « sur la rénovation » soient insérés les mots : « du système de l'orientation scolaire ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Sélection abusive. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 105 est réservé.

M. Ravassard et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 205 ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« sous réserve que, dans le I, page 35, du rapport annexé, après les mots : « seront renouvelés », la fin de la deuxième phrase du troisième alinéa soit ainsi rédigée :
« . Leurs méthodes s'appuieront davantage sur une pédagogie active qui devra s'insérer pleinement dans la réalité économique et sociale dans laquelle ils baignent notamment en ce qui concerne l'agriculture, pour laquelle les niveaux de sortie de l'enseignement agricole seront améliorés. »

La parole est à M. Chauveau

M. Guy-Michel Chauveau. Chacun est bien conscient du niveau de formation que doivent avoir maintenant les jeunes agriculteurs qui s'installent.

Notre agriculture, que l'on veut productive, souffre souvent du manque de formation — initiale ou continue — des jeunes.

Il faut se donner les moyens de cette formation. A cet effet, la pédagogie participative, qui associe le concret aux divers degrés d'abstraction, que cela s'appelle alternance ou autrement, doit

s'insérer dans la réalité économique et sociale. Un jeune agriculteur, aujourd'hui, doit en effet connaître la comptabilité, la gestion ; la profession le veut ainsi. L'agriculteur est aussi un chef d'entreprise.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission n'a pas examiné cet amendement. Avis favorable, à titre personnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je me suis déjà longuement expliqué sur la nature des programmes prioritaires. Je ne vais pas y revenir sans cesse. Je pense que chacun le comprendra. Quant à l'amendement présenté par M. Ravassard et que vient de défendre M. Chauveau, il sera intégré, dans son esprit, dans la démarche d'ensemble du Gouvernement.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 205 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 106 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 35, du rapport annexé, la dernière phrase du troisième alinéa soit complétée par les mots :

« et notamment dans le cadre des centres de formation relevant des chambres de commerce, des métiers d'agriculture, des organismes spécialisés en matière de formation accélérée pour adultes et handicapés tels : centres d'aide par le travail ou d'ateliers protégés. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement traduit des conceptions qui ne sont pas celles de la majorité ni de la commission. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 106 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 107 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 36, du rapport annexé le premier alinéa soit complété par les dispositions suivantes :

« La formation ne doit pas pour autant rester le domaine privilégié d'organismes ou d'établissements spécialisés. L'entreprise au sens large du terme doit jouer un rôle essentiel dans la formation des salariés. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Défavorable.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 107 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 108 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 36, du rapport annexé, le deuxième alinéa soit complété par les mots :

« Dans le cadre notamment des formations offertes dans les collèges et lycées d'enseignement agricole, les maisons familiales et filières professionnelles spécialisées relevant des chambres d'agriculture et organismes publics ou privés dûment agréés. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Précision inutile. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 108 est réservé.

MM. Jacques Brunhes, Hage, Zarka et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement n° 162 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« . sous réserve que, dans le I, page 36, du rapport annexé, dans le cinquième alinéa, après les mots : « programme qui implique », insérer les mots : « la rénovation des formations et ».

La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Monsieur le secrétaire d'Etat, pendant un quart de siècle, les gouvernements de droite qui se sont succédé n'ont eu de cesse de mettre l'école et l'appareil de formation au service du redéploiement des mêmes tenaces intérêts privés, au mépris de l'intérêt national.

S'inscrivant brutalement contre les aspirations de la jeunesse, des travailleurs au « mieux connaître », à de meilleures qualifications, à de nouveaux rapports entre savoir et savoir-faire, la volonté de classe de la droite a creusé dramatiquement l'écart entre le prétinement de l'école et le mouvement de la vie.

Un système de formation socialement sélectif, inadapté et inefficace, tel est le legs de la droite.

Il est temps d'en finir avec les conséquences de sa politique malveillante. Il est temps de mettre en œuvre une grande ambition pour la renaissance des enseignants. Il y va de la réussite même du changement en cours et de l'avenir de notre pays.

De nombreuses mesures positives ont été prises depuis deux ans dans ce sens et, comme membres de la majorité, nous les appuyons pleinement, tout en estimant qu'un effort doit être fait pour répondre efficacement aux besoins les plus immédiats et pour créer les conditions d'une rupture avec la logique scolaire giscardienne.

Pour être en pleine résonance avec le changement en cours de la société et des hommes, notre système éducatif doit entrer dans une profonde mutation.

Il faut à la France un appareil de formation au niveau des immenses besoins de savoir et de qualification nés des changements dans la production et des transformations dans la société : une école où les avancées scientifiques et technologiques les plus neuves soient enfin mises en position centrale ; une école où la formation technique et professionnelle soit traitée comme une dimension constitutive de la culture contemporaine. C'est-à-dire qu'il faut bâtir l'école du redéveloppement économique français, un système éducatif formant assez de travailleurs qualifiés, de techniciens, d'enseignants pour faire face au redéveloppement nécessaire de la capacité de produire français.

Il faut à notre pays une école ouverte sur la vie, au cœur de laquelle on sente vivre la nation et le monde, des formations qui nouent des rapports nouveaux avec l'univers des jeunes, avec l'entreprise des travailleurs, avec les tâches des cités, avec celles des peuples, avec les dimensions multiples des cultures, et qui contribuent à la renaissance de la culture pour permettre le redressement du pays, renforcer son indépendance et son rayonnement dans le monde.

Il faut enfin un système de formation qui, s'appuyant sur la volonté démocratique de la majorité de la nation et sur sa propre volonté de renouveau laïque, dise fermement non à la philosophie du déclin, à la régression morale et offre à tous les jeunes un lieu d'apprentissage actif de la liberté et de la responsabilité.

C'est le sens de l'amendement que nous proposons. L'action pour une telle rénovation des formations est indispensable. Elle concerne tous ceux — parents, jeunes, enseignants, travailleurs — qui souhaitent une vie meilleure, qui considèrent qu'il n'y a pas d'investissement plus rentable que l'investissement pour l'éducation des enfants et la formation des jeunes et que cet investissement doit connaître de nouveaux développements, et qui ont conscience que le changement du système éducatif ne se fera pas sans eux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission a adopté cet amendement, car il ir porte, en effet, d'insister sur la nécessité de rénover la formation des formateurs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Pour la préparation de la deuxième loi de Plan le présent débat est un élément constitutif au même titre que la lettre rectificative, que les interventions faites à la tribune par M. le Premier ministre ou par moi-même, et que les réponses que j'ai apportées.

Je considère que M. Jacques Brunhes, au nom du groupe communiste, a posé, par cet amendement, un problème clé. Comme je le disais hier à la tribune de votre assemblée, le mot qui est peut-être le plus important dans ce IX^e Plan est celui de « formation », après celui de « modernisation ».

Dans le domaine de la formation, il est incontestable que nous avons pris, dans les dix dernières années, un retard considérable. Je dirai même dramatique. Il est fondamental de rattraper ce retard si nous voulons créer les conditions d'un développement économique et d'une prise en compte des nouvelles technologies.

Je vous remercie donc, monsieur Jans, d'avoir insisté à nouveau sur ce point. L'effort de formation est indispensable. Il nous faut le répéter en toutes occasions.

Nous devons nous efforcer — et c'est là ce qui marque notre différence par rapport à l'opposition — de lier à cette action de formation l'ensemble des personnels enseignants, en posant le problème de la rénovation des systèmes éducatifs et de la formation des formateurs.

Le décalage est d'ailleurs effrayant entre les sommes, au demeurant insuffisantes, engagées dans les entreprises pour des programmes de formation continue et les efforts faits en faveur de la formation des formateurs à laquelle on n'a pas consacré le dixième de ce qui aurait été nécessaire.

Voilà qui explique les critiques, les dérisions, les remises en cause de l'ensemble du système éducatif, qui ne fait que supporter les conséquences d'une imprévoyance politique grave.

Je remercie M. Jans d'avoir une fois de plus insisté sur ce problème, en dehors du cadre contraignant des programmes prioritaires, et je puis l'assurer que dans toutes les actions entreprises, la préparation du budget de 1984, la préparation de la loi de programmation des voies et des moyens, le maximum de crédits sera déagré en direction de la rénovation du système éducatif, des méthodes pédagogiques et de la formation des formateurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Parfait Jans. Cela répondra aux besoins de la nation !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 162 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 110, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le I, page 37, du rapport annexé, le dernier alinéa soit complété par les mots :

« et notamment pour ce qui concerne les personnels d'encadrement et de maîtrise, selon les principes de la politique contractuelle ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Amendement soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Catégoriel et corporatiste. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. A certains égards, cet amendement est intéressant.

Il serait temps de distinguer ce qui relève de la déclaration d'intention et ce qui relève de l'action.

Qu'entendons-nous ? Il faut participer à un débat démocratique sur le Plan, c'est important pour l'avenir de la France, c'est important pour que soient prises en compte certaines difficultés, qui sont réelles. Nous en sommes d'accord et Dieu sait si nous faisons tout pour que ce débat démocratique soit riche et ample : nous avons créé les conditions d'un débat démocratique qui n'existait pas.

Or voici que toute une série d'amendements partisans et restrictifs tendent, non pas à améliorer le Plan mais, au contraire, à en réduire le champ d'action. Si l'Assemblée les acceptait, la France continuerait d'être ce qu'elle fut il y a quelques années, c'est-à-dire une France frileuse, une France repliée sur elle-même, une France qui n'a pas confiance en ses moyens.

De ce point de vue, cet amendement n° 110 est caractéristique.

Nous disons qu'il faut développer plus encore l'effort de formation des personnes aux nouvelles technologies. Nous disons qu'il faut négocier des accords concernant toutes les catégories de personnel, y compris les ouvriers et techniciens. A quoi on nous oppose un amendement qui concerne notamment les personnels d'encadrement et de maîtrise. Alors que nous visons toutes les catégories de personnel, on met en avant, avec insistance, l'encadrement et la maîtrise.

Il est évident qu'il faut continuer à aider à la formation permanente de l'encadrement et de la maîtrise, mais il faut faire encore plus. Car, jusqu'ici, où a-t-on fait porter l'effort ? Surtout en direction du personnel d'encadrement, un peu moins en direction du personnel de maîtrise, beaucoup moins — voire d'une manière tout à fait insuffisante — en direction de l'ensemble du personnel de production.

Nous voulons globaliser les problèmes sans opposer les catégories — l'encadrement, la maîtrise, le personnel d'exécution. Et voici que l'on cherche à recréer les conditions de leur opposition !

Il est clair que par cet amendement il ne s'agit pas de permettre une meilleure mobilisation des acteurs économiques et sociaux pour la modernisation de notre pays, mais au contraire de continuer à opposer les catégories sociales, sans prendre en considération les problèmes vécus dans les entreprises par les ouvriers et le personnel d'exécution.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 110 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 111, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 39, du rapport annexé, le premier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Ce programme vise également à proposer des actions destinées à la réappropriation et à la valorisation des savoirs techniques — condition d'une meilleure utilisation sociale et culturelle du développement scientifique et technique. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Abscons ! Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 111 est réservé.

MM. Weisenhorn, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 112 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 41, du rapport annexé, le premier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Il convient en particulier de maintenir pendant toute la durée du IX^e Plan le niveau des commandes des réacteurs nucléaires au rythme décidé en octobre 1981 pour 1982 et 1983. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Problème relevant de la deuxième loi de plan. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Défavorable.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 112 est réservé.

M. Micaut et M. Gengenwin ont présenté un amendement n° 182 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 43, du rapport annexé, après le dernier alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Ce plan fixera le nombre annuel de travailleurs étrangers admis en France. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. L'amendement est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Rejet. Un amendement de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales prévoit déjà de lutter contre l'immigration clandestine.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 182 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 114 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 45, du rapport annexé, avant le premier alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Malgré les difficultés de l'heure présente, et afin d'éviter une récession économique et sociale généralisée, la France doit rester dans le cadre d'une économie de marché et s'efforcer de développer des politiques communes au niveau de la Communauté européenne. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement superflu. Déjà dit dans l'introduction !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 114 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 115 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 45, du rapport annexé, avant le premier alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Si la modernisation de l'appareil productif doit être l'un des objectifs du Plan, le développement des activités passe par la mise en place prioritaire d'un certain nombre de filières. La stratégie nationale devra prendre en compte les facteurs de la concurrence internationale et les décisions à prendre devront porter sur le choix des créneaux soigneusement sélectionnés. Les aides de l'Etat à l'industrie devront à cet effet être regroupées sur ces secteurs porteurs. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Amendement soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement plein de contradictions. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Non cohérent. Avis défavorable.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 115 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 116, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 46, du rapport annexé, après le deuxième alinéa (5) soient insérées les dispositions suivantes :

« 6. — Créer une banque de données des normes internationales ;

« 7. — Implanter des façades permanentes d'exposition ;

« 8. — Mettre en place « un observatoire des importations ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement ne relève pas de la première loi de Plan.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Certaines des idées contenues dans cet amendement ne sont pas inintéressantes ; elles pourront être reprises utilement dans la préparation de la deuxième loi de Plan.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 116 est réservé.

M. Jean Briane a présenté un amendement, n° 183, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, dans le I, page 47, du rapport annexé, le P.P.E. 8 soit ainsi rédigé :

« Assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité. Mieux prendre en considération les réalités familiales et donner aux familles les moyens matériels et moraux d'assumer leurs responsabilités sur les plans démographique, économique, social, éducatif, culturel est une priorité nationale pour la survie et le développement de la France.

« Trois objectifs sont visés par ce programme :

« 1. Rendre plus simple, plus cohérent et plus efficace le système de compensation des charges familiales considéré en tant que juste répartition aux familles de la part du revenu national que la nation entend consacrer à la jeune génération en devenir.

« 2. Favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et le libre choix pour le ou les parents en charge d'enfants.

« 3. Mener une politique positive plus active d'accueil de l'enfant et promouvoir une politique globale de la famille.

« Les moyens principaux de ce programme sont :

« — Refondre et redéployer l'ensemble des prestations familiales et des aides à la famille en un système de répartition aux familles, de ressources, établi à partir de critères objectifs tels que : coût économique et éducatif de l'enfant selon l'âge, nombre d'enfants au foyer, handicaps éventuels ;

« — Aménager pour le ou les parents les conditions du congé parental et des gardiennages familiaux ou collectifs qu'ils pourront éventuellement utiliser pour la garde de leurs enfants ;

« — Recréer les conditions d'un environnement favorable à la vie, à la naissance, à l'enfant, à la jeunesse, à la famille, par un ensemble d'initiatives dans les domaines de l'information, de la formation, de la vie associative, du logement, des équipements collectifs. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement n'ajoute rien à la politique définie dans le P.P.E. n° 8. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Défavorable.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 183 est réservé.

MM. Cousté, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 75 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, dans le I, page 47, du rapport annexé,

« 1. Après le cinquième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Mieux équilibrer la garde des enfants en cas de divorce, et faciliter le système de « garde conjointe » par les deux parents. »

« 2. Et, en conséquence, au début du deuxième alinéa, au mot : « trois », soit substitué le mot : « quatre ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Amendement intéressant, mais nous ne pensons pas qu'il puisse être retenu dans le cadre de ce projet de loi.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. C'est effectivement un amendement intéressant. C'est une forme d'action qui est étudiée actuellement par le Gouvernement pour répondre à des préoccupations parfaitement légitimes à propos des problèmes démographiques.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 75 est réservé.

MM. André, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 193 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, dans le I, page 47, du rapport annexé, le septième alinéa soit ainsi rédigé :

« — Assurer à la mère de famille le libre choix entre travail et foyer. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Amendement soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je dirai qu'il ne s'agit pas d'un libre choix de la femme entre son travail et son foyer mais bien plutôt de la conciliation entre ces deux types d'activité.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Avis défavorable. Je préfère l'interprétation du président de la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 193 est réservé.

Mme Jacquaint et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 232 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, dans le I, page 47, du rapport annexé, dans l'avant-dernier alinéa, après les mots « garde de la petite enfance », soient insérés les mots :

« , notamment par le moyen des contrats-crèches. »

La parole est à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Le but de notre amendement est précisément de permettre aux femmes de pouvoir concilier leur double rôle de travailleuse et de mère de famille.

Nous avons déjà abordé précédemment cette question de la construction de crèches et des contrats-crèches. Nous souhaitons que soient développés tous les moyens de garde pour la petite enfance. A cet égard, les contrats-crèches nous paraissent particulièrement importants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Votre idée, madame le député, est intéressante, et nous la retenons, mais mieux vaudrait qu'elle soit prise en compte dans le cadre de l'action régionale et des contrats de Plan Etat-région, qui constituent le cadre idéal pour résoudre ces problèmes, dont nous savons combien ils pèsent sur les familles, et en particulier sur les familles modestes.

Le débat sur le Plan est un processus continu qui intègre les contrats de Plan Etat-région et la deuxième loi de Plan. Je le répète, madame le député, nous retenons votre idée, elle sera prise en compte dans le cadre des négociations qui dureront jusqu'à la fin de l'année au titre des contrats de Plan Etat-région.

M. Harry Deslisle. Très bien !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 232 est réservé.

M. Hamel a présenté un amendement n° 214 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« sous réserve que, dans le I, page 47, du rapport annexé, le PPE 8 devienne le PPE I-A. »

La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je me contenterai, même pour mes propres amendements de dire : « Il est soutenu » et, par ascèse, je n'argumenterai pas.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Quant à moi, pour une fois, je vais argumenter. (Sourires.)

La commission n'a pas examiné cet amendement mais je l'ai cependant lu. Je rappelle que, dans le cadre du IX^e Plan, la priorité des priorités, nous l'avons répété à maintes reprises c'est l'emploi, et la modernisation de l'appareil productif a pour but de résoudre ce problème.

Si la commission avait examiné cet amendement, elle ne l'aurait donc certainement pas accepté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. M. Hamel semble penser que l'on peut apporter une réponse au problème de la démographie par un simple changement de numéro d'un programme prioritaire. C'est ne pas voir toute la complexité du problème !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 214 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 118 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 49, du rapport annexé, le sixième alinéa soit supprimé. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. Cet amendement fait un procès d'intention à la décentralisation : la commission l'a donc rejeté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même position.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 118 est réservé.

M. Benetière et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 207, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, dans le I, page 50, du rapport annexé, le second alinéa soit ainsi rédigé :

« Une telle préoccupation devra s'exprimer préférentiellement en faveur des zones connaissant des handicaps structurels graves, au premier rang desquelles figurent les zones industrielles vieillies où le tissu économique ne s'est pas renouvelé, les bassins d'emplois mono-industriels exposés à des contractions d'activité, les zones rurales fragiles et notamment les zones de montagne et les zones défavorisées où les activités économiques sont soumises à des contraintes particulières ainsi que l'ensemble des départements et des territoires d'outre-mer. »

La parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Cet amendement tend à resituer dans la politique d'aménagement du territoire les zones rurales fragiles, notamment les zones de montagne, mentionnées d'ailleurs dans le rapport annexé.

Le Gouvernement va nous présenter prochainement un projet de loi d'orientation sur la montagne.

Il est indispensable en attendant, que le P.P.E., n° 9, mentionne une priorité affirmée dans le rapport et par une grande action d'aménagement du territoire. Nous nous étonnons en effet que cette priorité ait été exclue du P.P.E. traitant de la décentralisation.

Si nous voulons éviter la désertification des zones de montagne, il convient de prendre un certain nombre d'initiatives, même si cela relève en partie de la loi d'orientation sur la montagne.

M. le président. Merci pour la montagne ! (Sourires.)

Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je profiterai de l'occasion, monsieur le président, pour répondre à une question que vous m'avez posée.

Le projet de loi sur les zones de montagne est en cours de préparation et il sera tenu compte du rapport de M. Besson, avec lequel je me suis encore entretenu hier de ce problème. Ce projet ne sera peut-être pas déposé sur le bureau de l'Assemblée durant la session de printemps, mais je puis vous assurer qu'il le sera lors de la session d'automne.

Il s'agit d'un texte extrêmement difficile à mettre au point si nous voulons qu'il soit efficace.

Monsieur Benetière, nous portons un regard attentif aux problèmes des zones de montagne et au problème de la désertification d'une partie du territoire français. Je pense en particulier à la Lozère, aux causses du Lot et au Quercy.

Un processus complexe va associer à l'action en leur faveur, par le biais des contrats de Plan Etat région, les diverses collectivités concernées, en particulier les départements et les régions.

Pour agir, il faut choisir. Or choisir est toujours un acte difficile et courageux. Il ne faudrait pas tomber dans le travers qui consiste à dresser une liste sans fin de situations qui, prises isolément, sont prioritaires. Car c'est bien à quoi aboutirait le bilan de ce qui aurait dû être fait et ne l'a pas été.

L'action du Gouvernement consiste à aller à l'essentiel. Est-ce à dire que l'on abandonnera le reste ? Pas du tout ! Les moyens budgétaires, les programmes en cours et les négociations engagées avec les régions définiront le cadre de l'action. Mais il ne faut pas déformer le sens des programmes prioritaires d'exécution.

Monsieur Benetière, je reconnais le bien fondé de vos préoccupations mais je vous demande d'être conscient du sens de l'action menée par le Gouvernement et des priorités que M. le Premier ministre et moi-même avons définies avec précision.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 207 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 119 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 50, du rapport annexé, dans le second alinéa, après les mots : « au premier rang desquelles figurent les zones », soient insérés les mots : « de forte expansion démographique, ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. C'est un amendement de saupoudrage ! Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. La parole est à M. Chauveau, contre l'amendement.

M. Guy-Michel Chauveau. M. Guichard veut sans doute, par cet amendement, participer à la préparation du IX^e Plan, mais les élus des Pays de Loire auraient bien voulu, eux aussi, participer à la préparation du plan régional. Or la région des Pays-de-Loire est sans doute la seule à n'avoir pas cru bon de soumettre un plan aux élus régionaux : en effet, ce plan n'existe pas.

M. Parfait Jans. Il fallait que cela soit dit !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est invraisemblable !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 119 est réservé.

M. Benetière et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 208 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 51, du rapport annexé, le titre du P.P.E. n° 10 soit complété par les mots : « et améliorer le cadre et les conditions de vie des ruraux ».

La parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Si vous le voulez bien, monsieur le président, je défendrai en même temps l'amendement n° 209.

M. le président. Je suis en effet saisi par M. Benetière et les membres du groupe socialiste d'un amendement, n° 209, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 51, du rapport annexé, après le dernier alinéa, soient insérées les dispositions suivantes :

« Le cadre et les conditions de vie en milieu rural doivent être améliorés pour soutenir les efforts de modernisation et d'installation en agriculture ainsi que ceux menés pour le maintien et la diversification des emplois non-agricoles. Des dispositions seront prises pour favoriser dans certaines conditions la pluri-activité, notamment dans les zones de montagne.

« Les services de remplacement devront être développés pour alléger les contraintes de travail, et en premier lieu dans les zones d'élevage.

« Les conditions de confort des logements restent encore trop pénalisantes dans le milieu rural et leur amélioration facilitera le rajeunissement nécessaire de la population active.

« Enfin les ruraux doivent pouvoir bénéficier des services publics indispensables dans des conditions adaptées, ce qui implique une prise en compte des contraintes du milieu rural aux différents niveaux de décision : communal, départemental, régional et national dans le cadre de la politique de décentralisation. »

Veuillez poursuivre, monsieur Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous comprenez les raisons pour lesquelles nous insistons afin que le programme « Mieux vivre dans la ville » tienne compte également de la nécessité d'améliorer le cadre et les conditions de vie des ruraux.

Lors de mon intervention dans la discussion générale, avant-hier soir, j'ai indiqué quelques chiffres. Le recensement de 1982 fait apparaître par rapport à celui de 1975 deux grandes évolutions : l'urbanisation des zones rurales situées à proximité des villes-centres et, ce qui est plus inquiétant, la désertification des zones rurales profondes.

Cette désertification rend la vie de plus en plus difficile dans un certain nombre de régions. Ainsi, si sept à huit communes rurales sur dix avaient encore une école en 1980, quatre sur dix seulement disposaient d'une boulangerie. On constate une absence croissante des services commerciaux et des services artisanaux qui animaient la vie économique de ces régions.

Les communes rurales ont par ailleurs de plus en plus de difficultés pour mettre en place les équipements collectifs et les services publics dont a besoin la population. Il ressort donc des enquêtes que les agriculteurs et les ruraux sont particulièrement défavorisés en ce domaine.

Certes, il convient de mener une action prioritaire dans certains quartiers dégradés, dans certaines zones de banlieue dépourvues d'équipements collectifs, car c'est par la prévention qu'on pourra le mieux résoudre les problèmes de délinquance. Mais le Plan doit aussi prendre en compte les besoins d'équipements et de services en milieu rural.

Derrière ces programmes prioritaires se profilent des arbitrages budgétaires et des orientations en matière de financement. Vous savez que l'assemblée générale des caisses de crédit agricole s'est tenue voici trois jours et que des inquiétudes se sont fait jour sur leur capacité à financer à la fois la modernisation de l'ensemble de l'appareil agro-alimentaire et les équipements ruraux, le logement et le développement industriel dans les zones rurales.

Je ne veux pas me faire le porte-parole d'un lobby : je souhaite simplement que les besoins du milieu rural en matière d'équipements collectifs et de services publics soient correctement pris en compte dans le IX^e Plan. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 208 et 209 ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission ne les a pas examinés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'intervention de M. Benetière montre combien il est difficile de choisir des terrains privilégiés. M. Benetière s'est exprimé avec un tel talent et une telle conviction qu'il est difficile de ne pas lui donner raison sur tout. Mais ce n'est pas possible.

Les problèmes qu'il a soulevés sont cependant très préoccupants. La lettre rectificative tiendra donc compte des problèmes du milieu rural, de la nécessité de services de remplacement, des conditions de confort des logements et de la nécessité d'une meilleure utilisation des services publics, dans des conditions adaptées.

Ce faisant, le Gouvernement montre son souci de prendre en compte certains problèmes, qui relèvent d'ailleurs d'une politique globale que nous avons commencé à mettre en place, et sa volonté de lutter contre la désertification de zones entières, tant du centre de la France que du blocage du Cotentin et de bien d'autres régions. Nous reconnaissons que la situation est très préoccupante.

Le Gouvernement tiendra compte, dans la lettre rectificative, des remarques formulées par les groupes de la majorité. Mais je rappelle que, dans une situation de rareté, il est nécessaire de procéder à un redéploiement des ressources, tant au niveau national qu'au niveau régional, et donc de fixer des priorités.

Je demande aux groupes de la majorité d'être conscients de cette nécessité, car il est difficile au Gouvernement de résister à une pression exprimée avec autant de conviction et de talent !

M. André Soury. Puis-je vous répondre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le président. C'est au président qu'il faut demander la parole, monsieur Soury !

M. Parfait Jans. J'avais pourtant mis mon collègue en garde, monsieur le président ! (Sourires.)

M. le président. Vous ne souhaitez certainement pas vous exprimer contre l'un des amendements en discussion, monsieur Soury. Néanmoins, à titre exceptionnel, et par pure sympathie à votre égard, je vous donne la parole. (Sourires.)

M. Emmanuel Hamel. Vous êtes très libéral, monsieur le président !

M. André Soury. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de vos explications et je comprends fort bien vos préoccupations.

Certes, il est difficile de faire des choix et on ne peut pas tout faire à la fois. Certains projets sont très lourds et coûtent cher. D'autres paraissent moins importants vis de Paris, mais ils peuvent néanmoins avoir une grande importance pour l'aménagement du territoire et, bien souvent, ils ne nécessitent pas de gros efforts financiers.

Lorsqu'on connaît l'état de nos campagnes, on sait qu'il suffit bien souvent de quelques miettes, car une miette c'est déjà beaucoup ! J'insiste donc après M. Benetière sur la nécessité de privilégier certaines actions. Si vous nous affirmez que les contrats de Plan Etat-région sont susceptibles d'aboutir à ce résultat, fort bien, mais nous aimerions obtenir l'assurance que des dossiers moins « lourds », certes, mais souvent importants, ne seront pas laissés de côté.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous sommes en train de faire la démonstration que nous avons entre nous un débat, et un débat intéressant. Le problème de procédure évoqué hier soir ne correspond donc nullement à la réalité puisque nous poursuivons le débat pour la préparation de la première loi et de la deuxième loi de Plan.

Vous avez raison, monsieur Benetière, monsieur Soury, et le Gouvernement est trop conscient de l'abandon et de la désertification de zones rurales entières, aussi bien dans le centre de la France qu'à sa périphérie, pour ne pas porter une attention aiguë à la recherche de solutions. Je viens d'ailleurs d'indiquer qu'il retiendra dans la lettre rectificative certains points très précis, concernant en particulier le logement et les services publics.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Soury. Bien souvent, grâce aux contrats de Plan Etat-région et à un bon redéploiement des ressources au niveau des régions, on pourrait,

par effet de levier, et sans qu'il en coûte trop, résoudre nombre de problèmes. Encore faut-il que cet effort de redéploiement soit fait au niveau national et au niveau régional. Nous pourrions alors apporter des réponses même aux situations difficiles.

M. André Soury. Tout à fait d'accord !

M. le président. Le vote sur les amendements n^{os} 208 et 209 est réservé.

M. Joseph Legrand et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n^o 79 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« . sous réserve que, dans le 1, page 53, du rapport annexé, le premier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Il doit s'inscrire dans la perspective de la garantie et du développement du système de protection sociale. »

La parole est à M. Frelaut.

M. Dominique Frelaut. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous appelons votre attention sur notre amendement auquel nous attachons une grande importance.

En effet, il s'agit, pour nous, de maintenir un cap, d'autant plus que nous éprouvons un certain nombre d'inquiétudes. Nous voulons que le système de santé s'inscrive dans la perspective de la garantie et du développement du système de protection sociale. En effet, personne n'ignore que dans le cadre de la recherche de l'équilibre de la sécurité sociale, des dispositions nouvelles restrictives ont été mises en place. Elles ont été longuement débattues au Parlement. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous avons été très réservés et mêmes hostiles au forfait hospitalier, par exemple. Puis nous avons appris que l'application d'avantages nouveaux, tel le remboursement de la lunetterie ou de certaines prothèses dentaires, serait suspendue.

Nous sommes d'accord pour une politique de rigueur, mais nous ne voulons pas qu'elle se transforme en une politique d'austérité. Les débats d'hier ont montré que nous approuvons effectivement les objectifs visés. Encore faut-il que cet accord se traduise bien dans les orientations.

Notre discussion porte sur les cinq prochaines années — jusqu'à la fin du septennat — et les propositions présentées par le Président de la République avant le mois de mai 1981 pourront donc être prises en compte. Nous sommes d'accord : il faut rechercher l'équilibre de la sécurité sociale. Diverses voies permettent d'y parvenir. Nous souhaitons cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître votre sentiment sur notre amendement qui tend à préciser que le système de santé français doit s'inscrire dans la perspective de la garantie et du développement du système de protection sociale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Goux, président de la commission. La commission des finances a adopté l'amendement présenté par M. Legrand et les membres du groupe communiste.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, laissons de côté le statut juridique, sur lequel je me suis déjà souvent expliqué. Le problème que vous soulevez est très difficile. J'ai précisé hier que nous ne pouvions pas confondre la nécessaire politique de rigueur et d'effort — je préfère d'ailleurs ce dernier mot — avec la remise en cause d'un système de protection sociale à laquelle tout le monde est attaché. Mon affirmation est suffisamment claire pour qu'il n'y ait point de doute à cet égard.

Je vous rappelle d'ailleurs, et je l'ai également indiqué hier, qu'un débat sur l'ensemble des systèmes de protection sociale aura lieu à l'Assemblée.

En effet, le problème est très difficile à résoudre et je ne veux pas me substituer au ministre de tutelle. Il s'agit non seulement de maîtriser l'évolution des dépenses sociales mais aussi de les ajuster à des demandes dont certaines sont encore mal prises en compte et donc d'améliorer dans toute la mesure du possible le redéploiement de ces dépenses.

Ce problème très compliqué nécessite encore réflexion. Entre les orientations de la première loi de Plan et la préparation de la deuxième, s'inscrira donc tout naturellement ce grand débat sur l'ensemble des dépenses sociales de manière à cerner encore davantage les difficultés et à mettre en évidence la nécessité de joindre les deux bouts de la chaîne, si je puis m'exprimer ainsi, à savoir assurer la maîtrise des dépenses sans aller à contresens d'une politique de développement de l'action sociale. C'est dire, monsieur le député, que vous avez très clairement posé le problème.

Le Gouvernement, je l'indique une fois de plus, est à l'écoute de cette interrogation. Le débat qui aura lieu prochainement au Parlement éclairera encore plus précisément à la fois les nécessités et les précautions à prendre. Ma réponse, comme toutes les déclarations du Gouvernement, s'inscrit dans le cadre de la préparation de la loi de Plan.

M. Dominique Frelaut. Je demande la parole !

M. le président. Voulez-vous intervenir contre l'amendement, monsieur Frelaut ?

M. Dominique Frelaut. Non, monsieur le président.

M. le président. Il convient de respecter le règlement et de ne pas prolonger le débat !

M. Dominique Frelaut. Je renonce donc à la parole car je tiens à respecter le règlement. Mais si les débuts de l'opposition avaient, eux, respecté le règlement durant la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur...

M. Emmanuel Hamel. Nous n'avons jamais cessé de le respecter !

M. Dominique Frelaut. ...le débat n'aurait pas duré aussi longtemps !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. Ne vivons pas toujours dans le passé.

Le vote sur l'amendement n^o 79 est réservé

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n^o 120 ainsi rédigé :

Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le 1, page 53, du rapport annexé, avant l'avant-dernier alinéa, soit insérer l'alinéa suivant :

« En premier lieu, un inventaire aussi précis que possible des charges qui ont été indument imposées aux régimes de sécurité sociale sera établi. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission rejette cet amendement au motif que la question à débattre pourrait tout à fait être abordée au cours du débat sur le budget social.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement révèle une vision pour le moins bureaucratique de la société. C'est donc relativement inquiétant.

M. le président. Le vote sur l'amendement n^o 120 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n^o 122 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« . sous réserve que, dans le 1, page 54, du rapport annexé, après le dernier alinéa, soit insérer l'alinéa suivant :

« L'établissement du programme de lutte contre l'abus de l'alcool et du tabac — notamment par une prévention d'éducation scolaire et par des mesures appropriées frappant les excès. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Cet amendement n'a pas été adopté par la commission des finances au simple motif qu'un autre amendement mieux rédigé lui a été préféré.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement n'émet aucune opposition sur le fond. Un texte de même nature et de même esprit sera retenu par la lettre rectificative dans le cadre des grandes actions. Sur ce point nous donnons donc satisfaction à M. Goulet et à M. Barnier, dans l'esprit si ce n'est dans la forme même de l'amendement.

M. Emmanuel Hamel. Nous l'enregistrons avec satisfaction.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Merci, monsieur Hamel.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 122 est réservé.

MM. Barnier, Godfrain, Goulet et les membres du groupe du rassemblement pour la République et apparentés ont présenté un amendement n° 123 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« ... sous réserve que, dans le I, page 56, après le dernier alinéa, soient insérées les dispositions suivantes :

« P. P. E. 13.

« Garantir l'agriculture.

« L'agriculture, première des ressources naturelles de la France, rare secteur où il y aura expansion, sera sollicitée pour participer au redressement du pays. Il convient dans ces conditions de lui donner les moyens de répondre aux défis que l'on attend qu'elle relève.

« Ce programme vise à favoriser la poursuite de la politique agricole engagée à l'aube de la V^e République et poursuivie jusqu'en 1980-1981.

« Il s'appuie sur la nécessaire association des régions aux choix les concernant et découle du principe adopté par le Parlement d'une plus grande autonomie des collectivités locales.

« Dix-huit régions sur vingt-deux ont souligné la nécessité de la modernisation et du développement de l'agriculture pour le maintien ou la restauration des grands équilibres économiques et sociaux du pays.

« Ces régions ont mis en évidence leurs réserves sinon leur opposition face au « tout industriel ». Elles se sont émues du fait qu'un tel système ne déboucherait en rien sur un relèvement des défis se posant au pays.

« Ce programme comporte cinq objectifs :

« — installer les jeunes agriculteurs avec l'ambition de les voir réussir sans que l'obligation de participation à leur installation par un financement personnel des exploitations puisse y faire obstacle ; cette installation devant être conduite avec le souci de ne pas démanteler les fonds bâtis et non bâtis des exploitations viables ;

« — développer une agriculture compétitive à l'échelle familiale ;

« — prévoir une meilleure organisation des marchés garantissant un revenu satisfaisant et préservant les libertés individuelles ;

« — préserver de la concurrence déloyale qu'ils subissent les agriculteurs français, notamment en s'opposant à l'élargissement de la C. E. E. à l'Espagne et au Portugal ;

« — favoriser les productions de qualité en assurant leur promotion à tous les niveaux afin de déboucher notamment sur une amélioration de nos exportations ;

« — assurer l'apport des capitaux nécessaires par des mesures propres à encourager les investissements dans l'agriculture par des épargnants n'appartenant pas au monde agricole ; cet apport étant opéré dans le souci du strict respect des droits des exploitants.

« Ce programme comprendra les dispositions suivantes :

« — la contribution de l'agriculture au commerce extérieur sera consolidée d'autant que la France a enregistré un fléchissement des excédents en 1982 (18,6 milliards).

« En fait, la France ne peut se passer de l'apport de l'agriculture dans le commerce international alors que l'excédent agro-alimentaire est deux fois supérieur à celui de l'industrie automobile et représente la moitié du solde obtenu par l'ensemble de l'industrie ;

« — la contribution de l'agriculture à l'emploi se réalisera grâce à la participation de ce secteur à la stabilisation de la population rurale en maintenant le nombre des actifs agricoles, notamment en amont et en aval des exploitations en raison des interactions ;

« — la contribution enfin de l'agriculture à l'aménagement du territoire sera intensément développée afin de concilier les restructurations nécessaires et une répartition spatiale harmonieuse.

« Toutes les actions susceptibles de faire naître une synergie entre agriculture et industries agricoles et alimentaires seront encouragées en raison de leur capacité à jouer le rôle d'élément moteur dans l'installation d'activités nouvelles en milieu rural.

« Il conviendra en fait de renforcer l'efficacité économique de l'appareil productif, à savoir l'installation des jeunes agriculteurs, la réduction des coûts de production, le développement des investissements collectifs et intellectuels, l'amélioration des fonds propres des industries agricoles et alimentaires.

« Toutes les actions possibles devront être engagées pour que l'agriculture intervienne vivement dans le rééquilibrage du commerce extérieur français. Ceci signifie à la fois conforter la vocation exportatrice de l'agriculture mais également regagner des parts de marchés perdues ou abandonnées. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Compte tenu de l'importance de cet amendement n° 123, je ferai exception à la règle que nous nous sommes fixée de nous limiter à proclamer nos amendements soutenus sans les lire, conformément à une décision prise hier soir après celle du Gouvernement d'imposer le vote bloqué sur le projet de loi de Plan.

Je donne donc lecture de cet amendement, en témoignage de notre attention aux difficultés de l'agriculture et de notre intérêt pour son avenir. L'opposition souhaitée en effet l'adoption d'un programme prioritaire d'exécution pour l'agriculture dont voici la rédaction qu'elle propose :

« P. P. E. 13.

« Garantir l'agriculture.

« L'agriculture, première des ressources naturelles de la France, rare secteur où il y aura expansion, sera sollicitée pour participer au redressement du pays. Il convient dans ces conditions de lui donner les moyens de répondre aux défis que l'on attend qu'elle relève.

« Ce programme vise à favoriser la poursuite de la politique agricole engagée à l'aube de la V^e République et poursuivie jusqu'en 1980-1981.

« Il s'appuie sur la nécessaire association des régions aux choix les concernant et découle du principe adopté par le Parlement d'une plus grande autonomie des collectivités locales.

« Dix-huit régions sur vingt-deux ont souligné la nécessité de la modernisation et du développement de l'agriculture pour le maintien ou la restauration des grands équilibres économiques et sociaux du pays.

« Ces régions ont mis en évidence leurs réserves sinon leur opposition face au « tout industriel ». Elles se sont émues du fait qu'un tel système ne déboucherait en rien sur un relèvement des défis se posant au pays.

« Ce programme comporte cinq objectifs :

« Installer les jeunes agriculteurs avec l'ambition de les voir réussir sans que l'obligation de participation à leur installation par un financement personnel des exploitations puisse y faire obstacle ; cette installation devant être conduite avec le souci de ne pas démanteler les fonds bâtis et non bâtis des exploitations viables.

« Développer une agriculture compétitive à l'échelle familiale.

« Prévoir une meilleure organisation des marchés garantissant un revenu satisfaisant et préservant les libertés individuelles.

« Préserver de la concurrence déloyale qu'ils subissent les agriculteurs français, notamment en s'opposant à l'élargissement de la C. E. E. à l'Espagne et au Portugal.

« Favoriser les productions de qualité en assurant leur promotion à tous les niveaux afin de déboucher notamment sur une amélioration de nos exportations.

« Assurer l'apport des capitaux nécessaires par des mesures propres à encourager les investissements dans l'agriculture par des épargnants n'appartenant pas au monde agricole ; cet apport étant opéré dans le souci du strict respect des droits des exploitants.

Ce programme comprendra les dispositions suivantes :

« La contribution de l'agriculture au commerce extérieur sera consolidée d'autant que la France a enregistré un fléchissement des excédents en 1982 (18,6 milliards).

« En fait, la France ne peut se passer de l'apport de l'agriculture dans le commerce international alors que l'excédent agro-alimentaire est deux fois supérieur à celui de l'industrie automobile et représente la moitié du solde obtenu par l'ensemble de l'industrie.

« La contribution de l'agriculture à l'emploi se réalisera grâce à la participation de ce secteur à la stabilisation de la population rurale en maintenant le nombre des actifs agricoles, notamment en amont et en aval des exploitations en raison des inter-actions.

« La contribution enfin de l'agriculture à l'aménagement du territoire sera intensément développée afin de concilier les restructurations nécessaires et une répartition spatiale harmonieuse.

« Toutes les actions susceptibles de faire naître une synergie entre agriculture et industries agricoles et alimentaires seront encouragées en raison de leur capacité à jouer le rôle d'élément moteur dans l'installation d'activités nouvelles en milieu rural. »

« Il conviendra, en fait, de renforcer l'efficacité économique de l'appareil productif, à savoir l'installation des jeunes agriculteurs, la réduction des coûts de production, le développement des investissements collectifs et intellectuels, l'amélioration des fonds propres des industries agricoles et alimentaires. »

« Toutes les actions possibles devront être engagées pour que l'agriculture intervienne vivement dans le rééquilibrage du commerce extérieur français. Ceci signifie à la fois conforter la vocation exportatrice de l'agriculture mais également regagner des parts de marchés perdues ou abandonnées. »

Nous souhaiterions vivement, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous exprimiez votre accord sur cet amendement important. Je vous remercie de votre attention.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission a estimé qu'un certain nombre d'autres amendements, qu'elle n'a pas eu, il est vrai, à examiner, étaient de meilleure rédaction.

Elle a rejeté cet amendement tout simplement au motif que la proposition est beaucoup trop grave au regard de la construction même du IX^e Plan et de la sélectivité qu'il comporte. Je veux parler des douze programmes prioritaires d'exécution. Toute l'architecture proposée justifie d'ailleurs la procédure évoquée par M. le secrétaire d'Etat hier soir et je me suis expliqué sur ce point.

M. Emmanuel Hamel. Nous déplorons vivement que la commission n'ait pas accepté notre amendement !

M. le président. Pour clarifier le débat, j'appelle dès maintenant les amendements n^{os} 210 et 237.

MM. Benetiere, Daroore et les membres du groupe socialiste ont, en effet, présenté un amendement n^o 210 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« 1. sous réserve que, dans le I, page 56, du rapport annexé, après le dernier alinéa soient insérées les dispositions suivantes :

P. P. E.

« Moderniser l'agriculture et les industries agro-alimentaires et améliorer les conditions de vie en milieu rural.

« 1. L'agriculture, les industries agricoles et alimentaires, la forêt et les industries du bois peuvent contribuer de manière décisive à l'amélioration de la balance commerciale, à la bataille de l'emploi et à la politique d'aménagement du territoire.

« L'axe majeur de la stratégie agricole du IX^e Plan consistera à favoriser le maintien du plus grand nombre possible d'exploitations viables et à poursuivre la politique d'installation mise en œuvre depuis 1981. Cela implique que la formation des jeunes, les investissements de type collectif, le développement et la recherche soient prioritaires et mis en œuvre en prenant en compte la diversité et les disparités considérables qui existent actuellement. Une meilleure transparence des revenus et des charges sera utilisée pour une plus grande sélectivité et une meilleure solidarité.

« La modernisation au stade de la production devra s'insérer dans une stratégie globale de rénovation et d'adaptation de l'ensemble des filières agro-alimentaires pour réduire nos déficits les plus anachroniques et renforcer durablement nos résultats à l'exportation. Cet objectif essentiel passe par un réexamen de la politique agricole commune, la définition de véritables politiques de filières dans les offices et les interprofessions et le renforcement des industries de transformation et des structures d'exportation.

« L'amélioration de la gestion de nos forêts en vue d'accroître la production et de tirer un meilleur parti de notre patrimoine forestier est une action à entreprendre tant pour la forêt privée que pour la forêt publique.

« La modernisation technique de nos industries du bois et leur adaptation au marché doit être poursuivie avec résolution. Les initiatives privées seront soutenues par la puissance publique principalement dans les secteurs de la transformation du bois d'œuvre.

« 2. Le cadre et les conditions de vie en milieu rural doivent être améliorés pour soutenir les efforts de modernisation et d'installation en agriculture ainsi que ceux menés pour le maintien et la diversification des emplois non agricoles. Des dispositions seront prises pour favoriser dans certaines conditions la pluriactivité notamment dans les zones de montagne.

« Les services de remplacement devront être développés pour alléger les contraintes de travail, et en premier lieu dans les zones d'élevage.

« Les conditions de confort des logements restent encore trop pénalisantes dans le milieu rural et leur amélioration facilitera le rajeunissement nécessaire de la population active.

« Enfin les ruraux doivent pouvoir bénéficier des services publics indispensables dans des conditions adaptées, ce qui implique une prise en compte des contraintes du milieu rural aux différents niveaux de décision : communal, départemental, régional et national dans le cadre de la politique de décentralisation. »

M. Méhaignerie et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont également présenté un amendement, n^o 237, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« 1. sous réserve que, dans le I, page 56, du rapport annexé, après le dernier alinéa soient insérées les dispositions suivantes :

« P. P. E. 13 .

« Mieux valoriser notre potentiel agricole et alimentaire.

« 1. Equipement de l'espace agricole.

« — Remembrement de 2,3 millions d'hectares ;

« — Irrigation et drainage : réalisation de travaux sur une superficie supérieure de 30 p. 100 aux réalisations du VII^e et du VIII^e Plan (en priorité dans le Sud-Ouest) ;

« — Création d'un réseau « agrométéorologique » pilote dans le cadre du Plan Sud-Ouest ;

« — Doublement du rythme de publication de la carte des sols ;

« — Création de zones horticoles et maraîchères nouvelles autour de sites susceptibles de fournir de la chaleur à un faible coût.

« 2. Gestion des exploitations, formation des hommes et recherche.

« — L'attribution des aides publiques à l'investissement (prêts bonifiés compris) sera progressivement soumise à la tenue d'une comptabilité adaptée à l'ampleur du projet ;

« — Développement particulier de l'effort de recherche publique et privée dans le secteur des protéines, des semences, des technologies alimentaires et de la nutrition ;

« — Formation initiale : ouverture de quarante classes de techniciens supérieurs et création de 135 filières nouvelles de techniciens agricoles ;

« — Formation continue : transformation progressive d'une partie des stages de 200 heures en stages de 800 heures réservés prioritairement aux candidats à l'installation, développement de la formation des salariés d'exploitation et des salariés des I. A. A.

« 3. Transformation et commercialisation des productions.

« — Encouragement à l'innovation et à la maîtrise de la qualité en privilégiant dans les I. A. A. les investissements répondant à ces deux objectifs (en particulier pour les entreprises qui se donnent les moyens d'une présence durable à l'exportation) ;

« — Coordination et développement des études et de la recherche sur la sécurité alimentaire ;

« — Adaptation et renforcement des actions de la direction de la qualité ;

« — Développement des équipements de stockage et conditionnement, spécialement pour les productions méditerranéennes (vins, horticulture, fruits et légumes).

« 4. Mobilisation des ressources forestières.

« — Connaissance du patrimoine par la poursuite de l'inventaire forestier ;

« — Augmentation de la ressource par une meilleure gestion des forêts déjà existantes (conversion de taillis en futaies par exemple) ;

« — Accroissement de la récolte commercialisée (pour atteindre 40 millions de mètres cubes avant 1988), en particulier par la création de voies d'exploitation ;

« — Meilleure valorisation de la production par la modernisation des entreprises d'aval.

« Les établissements publics nationaux et régionaux et les collectivités locales pourront s'associer à ce programme.

La parole est à M. Benetière, pour soutenir l'amendement n° 210.

M. Jean-Jacques Benetière. Avec votre autorisation, monsieur le président, j'interviendrai aussi contre l'amendement n° 123.

Les raisons du dépôt de notre amendement, qui tend à introduire un programme prioritaire d'exécution pour moderniser l'agriculture et les industries agro-alimentaires et pour améliorer les conditions de vie en milieu rural, ont fait déjà l'objet d'un large débat ce matin avec M. le secrétaire d'Etat.

L'amendement n° 210 reprend en fait ceux qui ont été déposés sur le même sujet pour l'ensemble des programmes prioritaires d'exécution. Nous pensions en effet que l'agriculture et le milieu rural méritaient un programme prioritaire d'exécution supplémentaire.

Les dispositions proposées dans notre amendement sont désormais celles que, selon nous, les programmes prioritaires d'exécution prévus devaient intégrer.

Nos propositions sont cependant très différentes de celles qui sont avancées dans l'amendement n° 123. Aujourd'hui en effet, il ne s'agit pas de « favoriser la poursuite de la politique agricole engagée à l'aube de la V^e République ». Il faut plutôt tenir compte des évolutions, monsieur Hamel, qui, malheureusement, n'ont pas été favorables.

Si effectivement durant les années 1960 à 1970 l'évolution a été favorable pour ce qui concerne la modernisation de l'agriculture, en revanche, de 1973 à 1981, le revenu agricole a enregistré une baisse continue et nous avons assisté à l'élimination d'un nombre extrêmement important d'agriculteurs sans qu'une véritable politique d'installation soit mise en place et sans qu'une véritable politique de modernisation permette à la masse des agriculteurs de moderniser leur exploitation.

Il faut donc réorienter et réinfléchir très sérieusement cette politique agricole pour parvenir à des résultats qui soient à la hauteur de notre potentiel agro-alimentaire.

En outre, l'amendement n° 123 constitue un véritable programme politique et non un programme prioritaire d'exécution. A cet égard, je vous renvoie à certaines phrases du texte lu par M. Hamel : « Favoriser la poursuite de la politique engagée à l'aube de la V^e République. » « Prévoir une meilleure organisation des marchés garantissant un revenu satisfaisant et préservant les libertés individuelles. » D'autres formules du même style pourraient être citées.

Nous avons déjà apporté des réponses. La loi sur les offices par produits offre la possibilité de mettre en place une organisation et une orientation véritables des productions, ainsi qu'une véritable stratégie de filière.

Je suis donc contre l'amendement n° 123 qui propose simplement de reconduire toutes les erreurs et toutes les mauvaises analyses passées.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Jacques Benetière. La nouvelle politique agricole qu'il faut mener est définie dans l'amendement n° 210 et, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déjà largement répondu à un certain nombre de préoccupations.

Même si le Gouvernement ne reprend pas un programme prioritaire d'exécution pour l'agriculture, mais s'il intègre réellement la modernisation du secteur de l'agro-alimentaire et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, le monde agricole pourra être fier de la planification, à laquelle il est très fortement attaché. Ce faisant, monsieur le secrétaire d'Etat, vous lui aurez donné satisfaction.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour soutenir l'amendement n° 237.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. Guy Béche. M. Méhaignerie n'a pas osé venir le soutenir lui-même !

M. Emmanuel Hamel. Vous n'étiez pas là hier, mon cher collègue, sinon vous auriez compris le motif de son absence.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les trois amendements ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission n'a pas examiné les amendements n° 210, 123 et 237. Néanmoins, votre rapporteur a été très sensible, comme vous sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, aux explications de M. Benetière.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je ferai deux remarques.

Premièrement, il est quelque peu étonnant de voir certains responsables politiques refuser l'ensemble d'une démarche, parce qu'ils n'en reconnaissent pas le bien-fondé — il s'agit de dégager des programmes prioritaires et de créer une liaison entre le Plan et le budget qui n'a jamais existé — alors même que par ailleurs ils veulent introduire un treizième programme prioritaire d'exécution.

Il s'agit ou bien d'un geste symbolique, ou bien d'un programme politique — et, sur ce point, j'aurais plutôt tendance à partager l'avis de M. Benetière. Et s'agit-il vraiment de chercher à accroître l'efficacité de notre agriculture ?

M. Emmanuel Hamel. Symbolisme, programme et efficacité : ces trois amendements, et notamment celui de M. Méhaignerie, présentent ces trois caractéristiques à la fois.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'entends bien, monsieur Hamel !

Toujours est-il que la façon dont M. Benetière pose les problèmes va beaucoup plus dans le sens de la recherche de cette efficacité nécessaire.

M. Dominique Taddei. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. En effet, il faut poser en même temps les données du problème dont nous avons bien eu conscience, la modernisation de l'agriculture et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de préciser davantage nos positions, qui seront explicitées dans la lettre rectificative.

Tant à la tribune que lors du débat que nous avons eu ce matin sur ce point — et il en valait la peine — j'ai fourni de nombreuses explications. Lors de la préparation de la seconde loi du Plan, nous liendrons compte non seulement de ce qui a été dit par les différents intervenants, des réponses que j'ai pu faire, mais aussi de ce qui, à l'évidence, est déjà inscrit dans cette première loi. Nous avons bien cerné les difficultés. Tous ces éléments doivent nous guider d'une manière sûre.

M. le président. Le vote sur les amendements n° 123, 210 et 237 est réservé.

M. Emmanuel Hamel a présenté un amendement, n° 215, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, dans le I, page 56, du rapport annexé, après le dernier alinéa soient insérées les dispositions suivantes : « P.P.E. 13 » « Promouvoir le développement économique et social de l'agriculture et du monde rural. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même avis.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 215 est réservé.

M. Micaux et M. Gengenwin ont présenté un amendement, n° 217, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, dans le I, page 56, du rapport annexé après le dernier alinéa soient insérées les dispositions suivantes : « P.P.E. 13 » « Secteur des travaux publics et du bâtiment ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Même position.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 217 est réservé.

MM. Josselin, Belorgey, Tavernier, Labazée ont présenté un amendement, n° 239, dont la commission accepte la discussion, et qui est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 22, du rapport annexé, après la cinquième alinéa, soient insérées les dispositions suivantes :

« 2.5. — La prise en compte de l'environnement.

« Le Plan est un moyen essentiel d'assurer une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques du développement.

« La protection de l'environnement exige en effet une réflexion globale prenant en considération l'ensemble des besoins et assurant la cohérence entre les politiques qui concourent au développement. Cette préoccupation doit être particulièrement prise en compte dans un contexte économique qui ne permettra plus de cumuler les coûts de dégradation de l'environnement et ceux de sa restauration.

« Ceci appelle deux grands objectifs :

« — améliorer la gestion des éléments physiques et naturels (eau, sol, paysage),

« — et mieux assurer leur protection.

« et qu'en conséquence, à la même page, le cinquième alinéa soit supprimé. »

La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Loin d'être un luxe, la protection de l'environnement est d'autant plus nécessaire que notre pays est confronté à des difficultés économiques. Elle répond à une demande sociale de plus en plus présente et de mieux en mieux exprimée. Par ailleurs, les composantes de l'environnement — l'eau, les sols, les paysages — sont un support indispensable à un grand nombre d'activités économiques, particulièrement dans le domaine agricole. Plusieurs centaines de milliers d'emplois sont directement liés à cette protection. Enfin, la pollution constitue un gaspillage, chiffré en 1981 à plus de 100 milliards de francs, qu'il faut absolument éviter. Telles sont les raisons qui nous ont conduits à déposer cet amendement.

Nous n'avons pas su payer le prix de la lutte contre la pollution. Nous le pourrions encore moins demain. C'est donc bien « en amont » qu'il faut le prendre en compte dans l'ensemble des politiques du développement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Elle n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement n'a pas examiné cet amendement, déposé tardivement, mais il en conservera l'esprit dans la lettre rectificative, car M. Josselin a posé un problème extrêmement important.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Dans la mesure où nous vivons une situation de crise, de mutations, il faut prendre un soin jaloux de « l'optimisation » des ressources — le terme figure dans les documents du Plan. Il s'agit non seulement des ressources financières, monétaires, technologiques et humaines mais encore ressources de l'environnement. Ne pas tenir compte de ces facteurs de richesse conduirait à une déperdition, à une destruction de nos moyens.

En période d'euphorie, nos modèles de croissance étaient peu soucieux d'économiser ce type de ressources. Notre conception du développement est devenue tout autre et l'esprit, sinon l'intégralité de votre texte, monsieur Josselin, sera retenu dans la lettre rectificative qui permettra d'accentuer les grandes orientations du IX^e Plan.

M. Dominique Taddei. Très bien.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 239 est réservé.
M. Taddei et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 219, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 27, du rapport annexé, après la première phrase du dernier alinéa soient insérées les phrases suivantes :

« L'ensemble de la politique du Gouvernement a pour but de permettre à la France de continuer à obtenir, en termes d'emploi, les meilleurs résultats de la C. E. E. Associé à un effort exceptionnel de formation entrepris pour préparer les jeunes à leur avenir, une politique spécifique de l'emploi tendra à assurer sur l'ensemble de la période, l'insertion complète des nouvelles générations sur le marché du travail. Des actions vigoureuses en faveur des chômeurs de longue durée viseront à abaisser durant le IX^e Plan la durée moyenne du chômage. »

La parole est à M. Taddei.

M. Dominique Taddei. En acceptant les amendement n° 200 et 201, le Gouvernement a montré qu'il partageait pleinement le souci du groupe socialiste que soit affirmée la priorité en faveur de la lutte contre le chômage. Cet amendement est simplement un amendement de conformité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, j'y suis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. D'accord. Il sera intégré dans la lettre rectificative.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 219 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 198 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 48, du rapport annexé après le septième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« — en aménageant les seuils créés par la législation du travail pour qu'ils ne constituent plus des obstacles à l'embauche. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission est favorable à cet amendement relatif à l'aménagement des seuils qui constituent des freins à l'embauche.

Si mes souvenirs sont exacts, M. le secrétaire d'Etat ne s'était pas déclaré hostile à ce principe et à cette révision, lorsqu'il était venu devant la commission des finances. C'est d'ailleurs à l'unanimité que la commission s'est prononcée favorablement sur le contenu même de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. D'accord.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 198 est réservé.

M. Taddei et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 220 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 61, du rapport annexé, le premier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« C'est pourquoi, il convient d'accélérer les actions nécessaires à l'amélioration de la connaissance et de la transparence de l'ensemble des revenus et notamment non salariaux. »

La parole est à M. Taddei.

M. Dominique Taddei. Toute politique de justice sociale qui tend à rétrécir l'éventail des revenus, la nécessaire réforme fiscale, en particulier, bute sur une mauvaise connaissance de ces revenus en dépit des travaux importants conduits ces dernières années par le C. E. R. C. Les Français ressentent profondément un sentiment d'injustice mais ils n'ont pas les

moyens d'engager un dialogue démocratique. Sans tomber dans un égalitarisme utopiste, il convient que ce qu'il peut y avoir de scandaleux dans l'ouverture extrême de l'éventail des revenus soit réduit au rythme raisonnable engagé par le Gouvernement.

Si nous avions la totalité de ces éléments d'information, le IX^e Plan serait infiniment plus précis sur la manière de mettre en œuvre notre souci de justice sociale. C'est pourquoi il conviendrait que, au-delà des efforts déjà engagés par le Gouvernement, la connaissance de l'ensemble des revenus non salariaux soit établie le plus rapidement et le plus parfaitement possible de manière que le dialogue démocratique nécessaire à la juste répartition des revenus et de la richesse dans ce pays soit désormais rendu possible.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais elle est favorable sur le principe.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'intervention de M. Taddei est une intervention importante.

M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. Toujours !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le souci de rechercher une meilleure justice sociale et de ne pas sacrifier à je ne sais quelle conception égalitariste de la société — ce qui n'est pas notre propos — passe par la transparence des revenus, transparence particulièrement faible en France par rapport à celle de pays avec lesquels des comparaisons sont possibles. Par conséquent, nous retiendrons dans la lettre rectificative la proposition de M. Taddei.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 220 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 124, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le II, page 61, du rapport annexé, après le quatrième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Grâce à l'amélioration des résultats de la lutte contre la fraude et pour que la pression fiscale soit mieux acceptée, le montant des impôts acquittés du fait de la possession d'un bien ou de la jouissance d'un revenu sera plafonné dès que possible à 75 p. 100 du revenu global du contribuable. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 124 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 125, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le II, page 71, du rapport annexé, dans l'avant-dernière phrase du deuxième alinéa, après les mots : « les régions du littoral », soient insérés les mots : « et les régions de l'Ouest atlantique ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission a fermement rejeté cet amendement qui contribuerait à multiplier les régions prioritaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'explication du rapporteur est très pertinente.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 125 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 126, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le II, pages 72 et 73, du rapport annexé, les paragraphes 6-2 et 6-3 soient intervertis. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté également.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 126 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 127, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le II, page 73 du rapport annexé, la troisième phrase du premier alinéa du 6-3 soit complétée par les mots : « et le maintien, pour l'Ouest, d'une vitalité démographique supérieure à la moyenne. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté pour les mêmes raisons que précédemment.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement est un peu curieux : « maintien pour l'Ouest d'une vitalité démographique supérieure à la moyenne ». Quels sont les voies et moyens ?... (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. C'est un amendement de suspesion !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Engager un débat là-dessus serait délicat !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous signale que la Haute-Savoie est en tête dans ce domaine ! (*Sourires.*)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Alors vous pouvez peut-être nous renseigner sur les voies et moyens ! (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 127 est réservé.

MM. Barnier, Godfrain et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 128, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le II, page 73, du rapport annexé, soient insérées les dispositions suivantes :

« 6-3 bis. — Garantir une agriculture forte.

« L'agriculture, première des ressources naturelles du pays, et rare secteur où il y aura expansion, doit faire l'objet d'un encouragement de la part des pouvoirs publics, quelles que soient les régions concernées.

« Cette activité jouit en effet de ressources humaines d'une qualité exceptionnelle. Celles-ci — raison d'espérer pour l'avenir — doivent être préservées et donc encouragées si l'on ne veut pas que les crises successives en viennent à bout.

« Le financement des exploitations, la formation et la recherche bénéficieront d'un intérêt tout particulier durant le IX^e Plan. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Défavorable.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 128 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 129, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 79, du rapport annexé, la deuxième phrase du premier alinéa soit ainsi rédigée : « La décentralisation sera l'un des instruments de cette responsabilité nécessaire. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'amendement améliore la rédaction sur un point important, la décentralisation comme instrument de la responsabilité nécessaire. Nous retiendrons, dans la lettre rectificative, cet amendement présenté par M. Guichard et M. Barnier.

M. Emmanuel Hamel. Ils en seront satisfaits.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 129 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 130, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 79, du rapport annexé, le début du deuxième alinéa soit ainsi rédigé :

« L'Etat doit donner à la décentralisation les moyens de réussir. De la clarté de ses engagements, notamment financiers, dépendra la mise en œuvre effective des... » (Le reste sans changement.)

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 130 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 131, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 79, du rapport annexé, la dernière phrase du deuxième alinéa soit ainsi rédigée :

« promouvoir la responsabilité par la décentralisation sera fort utile à la modernisation de notre appareil productif, si les principes et les conditions de la responsabilité prévalent aussi dans l'organisation économique. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet. Cet amendement pourrait même être considéré comme injurieux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Sans employer un grand mot, il m'apparaît comme très insidieux. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 131 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 132 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II du rapport annexé, au dernier alinéa de la page 79 et aux deux premiers alinéas de la page 80, soit substitué l'alinéa suivant :

« La décentralisation renouvelle l'organisation des institutions publiques, notamment des collectivités locales, dans leur relation à l'Etat et aux citoyens. En mettant les collectivités

en mesure de jouer un rôle plus actif, elle facilite la participation des citoyens, sans mettre en cause les principes fondamentaux de la démocratie représentative, de l'autorité et de la responsabilité des élus. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 132 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 133, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 80, du rapport annexé, le début de la deuxième phrase du quatrième alinéa soit ainsi rédigé :

« La part insuffisante revenant aux collectivités locales dans l'ensemble du produit fiscal... » (Le reste sans changement.)

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu, et j'espère qu'il sera adopté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Eh bien ! monsieur Hamel, nous le retiendrons dans la lettre rectificative, car il améliore la précision du texte.

M. Emmanuel Hamel. Cela me satisfait, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 133 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 134, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II du rapport annexé, aux deux derniers alinéas de la page 80 et aux trois premiers alinéas de la page 81, soit substitué l'alinéa suivant :

« Les collectivités d'un même niveau ou de niveaux différents continueront à coopérer, à comparer leurs priorités, à faire converger leurs efforts, à cofinancer certaines actions. La prise en compte des solidarités territoriales ou de phénomènes complexes de développement impose cette coopération, qui respectera cependant la responsabilité propre de chacun et sa libre détermination. Il faudra en particulier éviter que le développement souhaitable des actions contractuelles n'aboutisse à une subordination sournoise et au confusionnisme des responsabilités. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu, et j'espère qu'il aura le même sort heureux que le précédent !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet. C'est un procès d'intention.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous retenons ce qui améliore, monsieur Hamel, mais pas ce qui relève du procès d'intention, ce qui est le cas de cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Nos critères d'appréciation divergent !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 134 est réservé.

MM. Guichard, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 135, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 82, du rapport annexé, la dernière phrase du premier alinéa soit supprimée. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 135 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement, n° 238, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le II, page 89, du rapport annexé, soit supprimée la dernière phrase du deuxième alinéa. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Le IX^e Plan entend donner à l'investissement une large priorité. Ecrire qu'« il est toutefois difficile de chiffrer les besoins de financement correspondant à cette modernisation » semble mal correspondre à cette volonté. Même si elle n'est pas aisée, une approche assez précise des besoins de financement de l'investissement productif et de l'investissement industriel est possible. Voilà pourquoi je souhaiterais la suppression de cette phrase qui n'apporte pas de contribution positive au travail de planification, et qui, de plus, pourrait être mal interprétée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Encore qu'il n'y ait là, à mon sens, aucune ambiguïté possible, mieux vaut, en effet, prendre toutes les précautions. En ce sens, nous retenons la proposition de M. Planchou.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 238 est réservé.

Mme Gocuriot et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 61, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le II, page 94, du rapport annexé, après le dernier alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Le plan acier décidé en 1982, qui prévoit la modernisation des sites sera mis en œuvre. L'accent sera mis sur la diversification et le développement de la filière acier. La mise en œuvre du système des quotas se fait aujourd'hui au détriment de la France. La France agira pour sa révision dans un sens qui préserve les intérêts de chacun et pour que dans l'immédiat il soit appliqué loyalement. »

La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Cet amendement a trait au chapitre consacré aux industries de base.

Il nous paraît difficile, dans cette partie du rapport, de passer sous silence le plan acier qui tendait à moderniser les équipements et à donner une nouvelle cohérence à la sidérurgie en améliorant son insertion dans la filière acier.

Cette absence risquerait en effet d'être interprétée comme un abandon du plan acier et, par là même, de démobiliser les personnels des entreprises sidérurgiques dont l'inquiétude — vous le savez — ne doit pas être sous-estimée tant en Lorraine qu'à Fos et à Dunkerque.

Il paraît, par ailleurs, tout aussi difficile de ne pas évoquer le problème que pose le système des quotas et de ne pas rappeler la volonté affirmée par la France que ce système cesse de défavoriser notre sidérurgie en contrecarrant les efforts déjà réalisés pour élever sa compétitivité à un niveau honorable.

Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous demandons de bien vouloir accepter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Sans vouloir se prononcer sur le fond à la suite de mon observation que ce premier projet de loi portait sur les choix stratégiques et les objectifs et non sur les éléments sectoriels, qui seront la caractéristique de la seconde loi de Plan, la commission a accepté cet amendement, compte tenu de l'importance du thème qu'il traitait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement est relatif à un problème important pour de nombreuses raisons : à cause de son implantation géographique, d'abord, et ensuite parce que vous savez l'attention que je porte à la sidérurgie, que j'ai eu l'honneur — et la responsabilité — de nationaliser et que je rencontre souvent sur mon chemin, si j'ose dire !

Il faut bien distinguer entre les problèmes de forme et les problèmes de fond. Je suis tenu — et vous le comprendrez très bien — à un certain nombre de règles de forme.

La première loi de Plan est une loi d'orientation. Elle ne peut pas traiter des problèmes sectoriels, aussi importants soient-ils. Donc, je ne peux pas prendre en compte la spécificité des problèmes de la sidérurgie tout en reconnaissant — et vous le savez bien — leur importance extrême.

Donc, cette réponse ne doit pas être interprétée sur le fond mais sur la forme. Cela dit, j'en viens au fond. Le plan de redressement de la sidérurgie a été adopté en juin 1972.

Les conseils d'administration comprennent en leur sein des représentants des salariés. Face à la crise qui compromet gravement son évolution un effort encore accru de modernisation s'impose. C'est le seul moyen de sauver la sidérurgie française et d'en faire une industrie rentable à haute technologie.

Les dispositifs sont en place. Mais nous aurons l'occasion d'examiner ces questions, ainsi que bien d'autres, d'ailleurs, lorsque nous discuterons du projet de budget et lorsque nous définirons le cadre de la loi de programmation des voies et moyens, car il nous faudra dégager les moyens de notre politique industrielle.

Nous ne devons pas nous méprendre. Evitons que la forme n'occulte le fond. Voilà pourquoi, monsieur le député j'ai eu souci de vous répondre avec le maximum de précision. Il en sera de même quand nous aborderons, au gré de nos débats, le secteur de l'énergie qui lui aussi nous obligera à faire des choix très délicats. Nous nous en préoccupons. Ces choix seront expliqués le moment venu devant la représentation nationale. Mais toutes vos questions font partie intégrante des dossiers de préparation de ces choix.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 61 est réservé.

M. Ansart, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n° 17 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes

« . sous réserve que, dans le II, page 114, du rapport annexé, après le deuxième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« A cet effet, des expériences analogues à celle de l'université technologique de Compiègne, qui s'avère très féconde, doivent être renouvelées afin de multiplier les activités de développement technologique en milieu universitaire et de faciliter les transferts de technologie soit vers les laboratoires d'entreprise, soit directement vers les petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries. »

La parole est à M. Ansart, rapporteur pour avis.

M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. Du fait de son succès, l'université technologique de Compiègne est obligée de refuser plus de dix mille candidats. L'importance de ce chiffre montre clairement l'attrait des formations personnalisées qu'elle dispense. Il est donc souhaitable de renouveler, en d'autres points du territoire, cette expérience réussie.

Cette université présente en effet l'avantage majeur de réconcilier l'enseignement supérieur avec la formation professionnelle, grâce aux contacts qu'elle organise entre étudiants, chercheurs, ingénieurs et directeurs d'entreprise. Elle est à la source de nombreux transferts de technologie des laboratoires universitaires vers les laboratoires d'entreprise, de même que vers les P. M. I.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission des finances a approuvé l'amendement n° 17 pour toutes les raisons qui viennent d'être exposées par M. Ansart.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Là non plus, il n'est pas possible, vous le comprendrez très bien, monsieur Ansart, de prendre en compte un point précis et de décréter qu'il faut multiplier les universités du type de celle de Compiègne.

Mais je vous remercie d'avoir posé le problème de cette université qui donne lieu à controverse, probablement à cause de son originalité et de la réponse qu'elle apporte à la nécessaire liaison entre le monde de la recherche, le monde de l'université et celui de l'entreprise.

Bien que votre intervention fasse état d'une volonté nouvelle que manifeste cette université, on ne peut pas ériger cette volonté en modèle. Ce serait d'ailleurs trop simple et la vie n'est pas réductible à un seul modèle. Pour autant nous reconnaissons, je le répète, qu'il y a là quelque chose d'intéressant, de très important et peut-être même d'exemplaire.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 17 est réservé.

M. Ansart, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n° 18 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 115, du rapport annexé, aux mots :

« (Cf. l'exemple actuel des électroniciens et thermiciens) » soient substituées les phrases suivantes :

« Des goulots d'étranglement se manifestent déjà dans les professions de l'électronique, de la thermique et de l'informatique. Leur suppression nécessite une action vigoureuse pour en éviter les conséquences économiques dommageables. »

La parole est à **M. Ansart, rapporteur pour avis.**

M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis. L'adaptation des formations aux besoins est à l'origine de blocages, de goulets d'étranglement qui conduisent à autant de manques à gagner en termes d'emploi et d'équilibre extérieur. Des exemples précis ont été donnés pour la filière électronique. Si rien n'est fait d'ici à 1990, on estime qu'il manquera alors 75 000 ingénieurs et chercheurs, 25 000 techniciens supérieurs et 400 000 agents techniques, employés et ouvriers. Depuis que ces chiffres ont été cités, il y a un an, des progrès ont été réalisés dans l'appareil de formation, mais l'ampleur du problème est tel qu'il mérite dans le Plan plus que la place qui lui a été réservée. Il en est de même des techniciens, qui manquent pour effectuer les diagnostics thermiques et préparer les travaux visant à économiser l'énergie.

Notre amendement tend donc à donner à ce problème la place qui lui revient, en tenant compte d'ailleurs du fait que la seconde loi de plan pourra s'inspirer des conclusions du rapport Nivat sur la formation à l'informatique, qui va bientôt être rendu public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission des finances a approuvé l'amendement mais elle suggère de remplacer le mot « déjà » par le mot « notamment » pour que la liste ne soit pas limitative.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le texte de **M. Ansart** est très important et il sera retenu intégralement dans la lettre rectificative, où je suis tenté de dire qu'il sera mieux mis en valeur.

Les goulets d'étranglement existent à tous les niveaux : encadrement, maîtrise et ouvriers qualifiés. Il suffit d'aller dans une agence de placement, notamment, à l'A.P.E.C., pour constater la distorsion qui existe pour l'encadrement entre la nature des postes offerts et la nature de la demande. Si cette distorsion est très importante pour l'encadrement, imaginons ce qu'elle peut être à mesure que l'on descend dans les qualifications.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 18 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 136, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 118 du rapport annexé, le troisième alinéa soit supprimé.

La parole est à **M. Hamel, pour soutenir cet amendement.**

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté, pour la raison qu'il nie la dimension culturelle de l'activité économique.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. D'accord avec la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 136 est réservé.

M. Perrut a présenté un amendement, n° 173, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 120, du rapport annexé, le premier alinéa soit complété par les mots :

« avec le souci de privilégier le développement de l'action culturelle en province, dans les villes grandes et moyennes, y compris en milieu rural. »

La parole est à **M. Hamel, pour soutenir cet amendement.**

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. D'accord avec la commission.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 173 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 137, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 130 du rapport annexé, après le troisième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement mettra à profit le vaste débat public prévu au sein de la grande action sur l'exécution du Plan (p. 310) pour sensibiliser les Français aux dangers du protectionnisme. »

La parole est à **M. Hamel, pour soutenir cet amendement.**

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté ; c'est un amendement de suspicion.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Suspicion, en effet, ou procès d'intention.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 137 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 233, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 139, du rapport annexé, l'avant-dernier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Ces objectifs exigent une stabilisation de la part des prélèvements obligatoires dans le produit intérieur brut qui implique une gestion rigoureuse des finances publiques et du budget social de la nation et une bonne mobilisation du système financier. »

La parole est à **M. Hamel, pour soutenir cet amendement.**

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je crois que c'est aussi un amendement de suspicion, et je n'en vois pas l'intérêt.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 233 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 234, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 139, du rapport annexé, l'avant-dernier alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Ces objectifs impliquent une gestion rigoureuse des finances publiques et du budget social de la nation et une bonne mobilisation du système financier. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement relève un peu du même esprit que les précédents : on suspecte, on dénonce.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 234 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 139, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, pages 140, 141 et 142, le paragraphe 2-I-1 soit ainsi rédigé :

« La politique de lutte contre l'inflation conduite, depuis deux ans, par nos principaux partenaires de l'O.C.D.E. a, contrairement à la France, atteint son objectif.

« Il en résulte une dégradation de la compétitivité des produits français et un déficit accru de notre commerce extérieur.

« Malgré cet échec, la France, soucieuse de sauvegarder le plus grand nombre d'emplois et notamment ceux qui sont le plus menacés, juge plus que jamais possible une lutte conjointe contre le chômage et contre l'inflation.

« Afin de permettre au Parlement de débattre des fondements d'une telle ambition, le Gouvernement déposera sur le bureau des assemblées, avant le débat sur la seconde loi de Plan, un rapport circonstancié démontrant sa capacité à atteindre ce double objectif. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement est contradictoire avec la volonté, qui est celle du Gouvernement, de lutter à la fois contre le chômage et contre l'inflation.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 139 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 140, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 145, du rapport annexé, au dernier alinéa soient substitués les deux alinéas suivants :

« Plus encore l'effort en faveur des familles doit être considéré comme une des priorités majeures du IX^e Plan.

« Soucieux de répondre aux exigences de cette priorité et afin de permettre au Parlement de débattre de façon démocratique des choix qui caractériseront la politique de la famille au cours des cinq prochaines années, le Gouvernement déposera sur le bureau des assemblées avant le débat sur la seconde loi de Plan, un rapport circonstancié définissant conformément à l'article 3 de la loi du 29 juillet 1982 les objectifs de sa politique familiale ainsi que les grandes actions susceptibles de parvenir aux résultats attendus.

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu, en espérant qu'il aura un meilleur sort que les précédents.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté. La priorité accordée à la famille est très claire dans le IX^e Plan. L'amendement me rappelle ce que disait Clemenceau au sujet des commissions. M. Goulet ne demande pas d'en créer, mais il a la faiblesse de demander régulièrement des rapports.

M. Emmanuel Hamel. Clemenceau a gagné la guerre, nous, nous voulons gagner la bataille de la famille.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Clemenceau n'a pas gagné la guerre avec des commissions ou des rapports. Contre l'amendement.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 140 est réservé.

M. Perrut a présenté un amendement, n° 174, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 146, du rapport annexé, le deuxième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« qui ne peut se concilier avec la priorité accordée à une publicité incitative pour les moyens de contraception et la pratique de l'interruption volontaire de grossesse. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission ne l'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement est tout à fait contraire à la loi présentée par Mme Veil qui, il est vrai, avait été adoptée surtout grâce aux voix des députés de la gauche. Les oppositions au sein de l'ancienne majorité demeurent donc.

M. le président. Le vote sur l'amendement, n° 174, est réservé.

MM. André, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 141, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 146, du rapport annexé, la seconde phrase du quatrième alinéa soit ainsi rédigée :

« Ses orientations reconnaissant à la famille un rôle essentiel et privilégié dans la société, seront précisées durant la deuxième phase du Plan. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission l'a rejeté car il n'apporte rien.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés et de déformation des intentions du Gouvernement, nous retiendrons cet amendement dans le cadre de la lettre rectificative. Certes il n'était pas indispensable, car tout est déjà dit dans le Plan, mais nous ne voulons pas créer le moindre prétexte à entretenir en permanence un procès en suspicion illégitime.

M. le président. Le vote de l'amendement n° 141 est réservé.

MM. André, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 142 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 146, du rapport annexé, après le quatrième alinéa soient insérées les dispositions suivantes :

« Elles permettront aux parents l'exercice du libre choix de l'école de leurs enfants sans contrainte financière.

« Elles reconnaîtront la fonction sociale et éducative éminente des parents et notamment de la mère de famille. En particulier ces orientations institueront un statut social de la mère de famille qui lui permettra de se consacrer entièrement à ses enfants en lui octroyant une allocation de libre choix et une retraite.

« Le principe du respect de la vie humaine de la conception à la mort naturelle sera réaffirmé.

« Toutes les mères en difficulté devront pouvoir aisément mettre au monde et élever leurs enfants.

« Il sera fréquemment rappelé que le but de la contraception n'est pas d'avoir moins d'enfants, mais d'offrir la possibilité d'en avoir au moment choisi. L'accent sera mis sur le danger mortel que la chute de la natalité fait courir à la nation. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu. Nous nous réjouissons de voir retenu l'amendement n° 141.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement qui est un fourre-tout idéologique.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. C'est effectivement un fourre-tout.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 142 est réservé.

MM. André, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 143 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
 «, sous réserve que, dans le II, page 146, du rapport annexé, l'avant-dernier alinéa soit complété par les dispositions suivantes :

«, qui ne devra pas défavoriser, à revenus égaux, les foyers avec enfants par rapport aux couples sans enfant dont les deux parents travaillent. Cette réforme devra également prendre en compte le nombre des enfants. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 143 est réservé.

MM. Jans, Paul Chomat et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement n° 62 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

«, sous réserve que, dans le II, page 147, du rapport annexé, après les mots : » impose que », la fin de la deuxième phrase du premier alinéa soit ainsi rédigée :

« l'autofinancement des entreprises, particulièrement des entreprises industrielles, soit relevé, en priorité par réduction des emplois non productifs de la valeur ajoutée, frais financiers et prélèvement des actionnaires qui, pour les sociétés privées, ont représenté en 1981, respectivement 98 milliards et 57 milliards de francs, soit plus que l'autofinancement qui s'est monté à 115 milliards. »

La parole est à M. Frelaut.

M. Dominique Frelaut. Le texte qui nous est soumis affirme que : « La nécessité incontournable de la modernisation de notre appareil productif, ... impose que le partage de la valeur ajoutée soit rééquilibré au profit des entreprises. » Monsieur le secrétaire d'Etat, nous voulons appeler votre attention sur cette formulation qui nous apparaît imprécise et sujette à des interprétations erronées.

La valeur ajoutée est ce qui reste à l'entreprise de ses recettes, une fois payés les fournisseurs. Cette valeur ajoutée est ensuite répartie entre les salariés qui reçoivent la contrepartie de leur travail, soit directement sous forme de salaires, soit indirectement sous forme de prestations sociales, les préteurs, sous forme de frais financiers. L'Etat, le capital, sous forme de dividendes et autres prélèvements dont une bonne partie, selon les comptes nationaux, est occulte.

Reste un solde, l'autofinancement, qui subsiste dans les comptes de l'entreprise, mais qui d'ailleurs peut aussi bien alimenter des exportations de capitaux ou des opérations spéculatives que la modernisation. Des chiffres ont été cités sur les exportations cachées de capitaux, sur les comptes en Suisse, et même sur les exportations connues : 90 milliards de francs en 1981.

Notre amendement vise donc à préciser le sens du texte en soulignant l'importance des charges improductives, frais financiers et prélèvements des actionnaires.

Il contribue à écarter toute interprétation qui irait dans le sens de la réduction des salaires et des avantages sociaux assurant ainsi la cohérence avec l'ensemble du texte qui, par exemple, page 112, souligne que : « la valorisation des ressources humaines suppose la valorisation matérielle du travail, en particulier pour les ouvriers : « ou encore, page 113, que : « Ce n'est pas avec des ouvriers déqualifiés et sous-payés que l'on réussira la mutation de l'appareil productif. »

Vous savez que, sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a une polémique avec l'opposition qui voudrait faire croire que les mesures sociales prises depuis le début du septennat sont la cause des déséquilibres des entreprises. Or il a été démontré que les charges sociales ne sont pas plus élevées en France que dans bien d'autres pays de l'O.C.D.E., avec lesquels le déficit des échanges commerciaux est pourtant considérable. Je pense notamment à la République fédérale d'Allemagne — 38 milliards de francs — et aux Etats-Unis.

Par conséquent, notre amendement tend à bien montrer que, si nous avons le souci de la modernisation et de l'utilisation de l'autofinancement pour développer l'investissement, nous ne voulons pas que cela se fasse au détriment des salaires. Nous affirmons donc qu'il faut donner la priorité à l'augmentation des petits et des moyens salaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement à propos duquel je tiens cependant à donner quelques explications.

La commission a d'abord reconnu — votre rapporteur le répète ici — que la restauration des marges d'autofinancement des entreprises est très clairement affirmée dans le rapport du IX^e Plan. Différentes mesures sont prévues, notamment pour réduire les frais financiers des entreprises, attribuer des aides fiscales, des crédits bonifiés en fonction de la productivité. Il faut donc tenir compte du contenu même du rapport du IX^e Plan.

Par ailleurs, la commission des finances a reconnu qu'il y avait effectivement des emplois non productifs de la valeur ajoutée, des frais financiers, des prélèvements en faveur des actionnaires, de nature à gêner, parfois très sensiblement, l'autofinancement des entreprises.

Voilà l'état d'esprit de la commission des finances. Et si elle a rejeté cet amendement, c'est non pas parce qu'elle a nié au fond son assertion fondamentale, mais surtout, à cause de sa rédaction qui pourrait laisser penser — c'est mon sentiment — que le problème de l'autofinancement des entreprises se-rait pratiquement réglé dès lors que l'on réduirait sensiblement le nombre des emplois non productifs.

L'idée qu'il traduirait devrait, selon moi, figurer explicitement dans le rapport du IX^e Plan, mais il faudrait qu'elle soit formulée d'une autre manière que dans l'amendement n° 62, compte tenu de l'interprétation que l'on peut en faire.

Je tenais à donner ces explications afin que les choses soient bien claires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le texte présenté par M. Jans est intéressant, mais nous devons savoir reconnaître nos divergences, sur tel ou tel point, quand elles existent. En effet nos positions respectives ne sont pas toujours identiques, y compris sur des sujets clés et nous en débattons. C'est d'ailleurs cela la démocratie, et de tels débats ne sont en rien contradictoires avec notre volonté de mener des actions fortes sur des objectifs très précis qui nous sont largement communs.

En l'occurrence, il faut être clair. J'ai fait une présentation différente des questions traitées par M. Jans en établissant une distinction entre le problème des frais financiers et celui du prélèvement des actionnaires, parce qu'ils ne sont pas de même nature.

M. Parfait Jans. C'est vrai.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il faut en effet bien admettre que les entreprises elles-mêmes seraient parfaitement satisfaites si le poids des frais financiers était beaucoup moins lourd. On ne peut donc leur reprocher ce poids puisqu'elles le subissent et que le problème des frais financiers dans l'entreprise est lié à un ensemble de mécanismes extrêmement importants, je pense en particulier aux mouvements erratiques des monnaies, à l'absence d'un système monétaire international, etc.

Cela est très important, et vous avez eu raison de l'indiquer, car si on analysait les évolutions intervenues au cours de ces dernières années, on constaterait que ce qui pèse sur les entreprises, c'est, comparativement, beaucoup plus l'augmentation des frais financiers que celle des charges.

M. Parfait Jans. Absolument.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cette constatation permet de poser les problèmes sous un angle plus précis. Il est en effet évident que, si des contraintes existent — nous ne saurions les nier —, elles sont partiellement liées aux dérèglements moné-

taires internationaux. Si l'on gagnait deux ou trois points sur les frais financiers, ce qui serait possible s'il y avait une volonté de mettre de l'ordre dans les systèmes monétaires, on donnerait aux entreprises l'oxygène dont elles ont besoin.

En ce qui concerne les prélèvements en faveur des actions, disons plutôt la rémunération de l'actionariat, on ne peut pas reprocher aux entreprises de ne pas faire suffisamment appel à l'épargne, vouloir encourager son développement, et, en même temps, refuser de rémunérer d'une manière satisfaisante l'épargne investie. Sur ce point, monsieur Jans, le Gouvernement à une position très claire. Il dit et il redira que, en général, les entreprises françaises ont une insuffisance de fonds propres. Cela est vrai pour l'entreprise publique; cela est vrai pour l'entreprise privée qui demeure la règle générale. Il faut donc encourager les entreprises à accroître leurs fonds propres, à faire appel à l'épargne et à la rémunérer correctement. Cela n'est pas contradictoire avec la nécessité de dégager des marges d'auto-financement.

C'est une position de principe sur le fond du problème. Il faut pouvoir l'exprimer le plus simplement possible.

Je répète que cela n'est pas du tout contradictoire, loin s'en faut, ni avec le souci de dégager des marges d'auto-financement ni avec notre volonté de justice sociale, c'est-à-dire de revalorisation des salaires, particulièrement des salaires les plus bas.

Qu'il y ait des utilisations de fonds non satisfaisantes, c'est un autre problème. Qu'il soit nécessaire d'avoir une meilleure rationalité dans la gestion des fonds, c'est un autre problème. Mais, en ce qui concerne la rémunération de l'actionariat, il faut considérer qu'elle fait partie intégrante d'une volonté d'encourager l'appel à l'épargne et de développer la masse des fonds propres des entreprises.

M. Dominique Frelaut. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Est-ce contre l'amendement ?

M. Dominique Frelaut. Non, je suis pour !

M. le président. Alors, je ne peux pas vous donner la parole, le règlement me l'interdit. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

M. Dominique Frelaut. J'ai assisté à bien d'autres choses pendant trois semaines ! Le règlement n'est pas utilisé de la même façon pour tous. Si on l'avait appliqué ainsi dans le débat sur l'enseignement supérieur, celui-ci aurait été raccourci !

M. le président. Monsieur Frelaut, lorsque j'ai présidé des séances consacrées à l'enseignement supérieur — cela a été souvent le cas — j'ai toujours appliqué cette règle.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai, monsieur le président.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 62 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 144 rectifié ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le II, page 148, du rapport annexé, le dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« — une stabilisation puis une réduction de la pression fiscale qui pèse sur ces entreprises. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Rejeté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejeté.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 144 rectifié est réservé.

M. Barnier a présenté un amendement n° 145 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le II, page 149, du rapport annexé après le deuxième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« — la libération rapide et durable des prix des entreprises du secteur concurrentiel ».

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est également soutenu. Nous souhaitons la libération rapide et durable des prix dans le secteur concurrentiel.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission a rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejeté.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 145 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 235 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, pages 149, 150 et 151 du rapport annexé, après le premier alinéa, le « 2.2.2. Modifier le partage entre investissement et consommation » soit ainsi rédigé :

« Le renforcement des libertés économiques, la réduction des prélèvements obligatoires sont indispensables à la création d'un contexte favorable au redressement du taux d'épargne.

« Il faut cependant aussi définir une politique cohérente de l'épargne.

« Cette politique s'attachera tout d'abord à agir sur le volume de l'épargne en cherchant à adapter les circuits et les produits d'épargne aux comportements des épargnants et non pas l'inverse.

« Chacun doit pouvoir trouver une façon d'épargner qui corresponde à ses possibilités, ses besoins, ses espérances et ses projets. Ce n'est pas par des mesures fiscales démesurées coûteuses le plus souvent, que l'on contraindra les Français à modifier leurs comportements et à réduire leurs réticences vis-à-vis de telle ou telle forme d'épargne.

« Il n'y a pas de bonne épargne et de mauvaise épargne : toutes les formes d'épargne doivent être mobilisées en respectant les équilibres du système financier et la logique du marché grâce à la définition de mécanismes de transformation et d'une hiérarchie des taux adaptés aux besoins de l'économie.

« La politique de l'épargne agira aussi sur l'orientation de cette dernière.

« L'Etat doit cesser d'orienter une part croissante de l'épargne vers le financement de ses besoins propres. Ainsi, pendant toute la durée du Plan, la part de l'épargne totale consacrée chaque année au financement de l'Etat et du secteur public sera maintenue au niveau moyen qu'elle a atteint au cours des années 1975 à 1980.

« Cela suppose que l'Etat et le secteur public modèrent considérablement leur recours au marché financier intérieur, à l'endettement extérieur et à l'émission de bons du Trésor en compte courant.

« Cette réduction de la ponction opérée par l'Etat sur l'épargne du pays profitera aux entreprises : l'apport de capitaux propres à ces dernières deviendra l'orientation prioritaire de l'épargne.

« Grâce à la mise en place de circuits financiers locaux courts (comme le SDR et les instituts de participation) et à l'adaptation des avantages fiscaux attachés aux placements dans les entreprises qui n'ont pas accès au marché financier, le développement de ces dernières sera activement poursuivi en leur apportant les fonds propres qui, trop souvent, leur font défaut.

« L'autofinancement des entreprises sera encouragé en leur permettant au moyen de procédures contractuelles de gérer sur moyenne période la répartition de leurs bénéfices entre la distribution et la mise en réserve.

« La croissance en volume de l'épargne, son orientation vers l'investissement productif supposant une remise en ordre profonde des mécanismes qui ont été développés depuis plus de deux ans dans le seul but de satisfaire, à n'importe quel prix, les besoins financiers publics. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cet amendement n'a pas comme vertu d'enrichir et de rendre encore plus efficace le texte.

M. Emmanuel Hamel. C'est votre appréciation !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Tout à fait !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 235 est réservé.

M. Méhaignerie et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 171 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le II, page 151, du rapport annexé, le dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« La modération des interventions de l'administration centrale permettra, tout en accentuant l'effet en faveur de l'industrie, une mise en œuvre effective de la décentralisation. Les collectivités locales, dont les moyens de financement seront préservés par un transfert équitable des charges et des financements, seront ainsi en mesure de poursuivre leur action, notamment dans le domaine des investissements publics dont ils assument la plus large part. »

La parole est à M. Hamel, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Hamel. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je ne le retiens pas.

M. le président. La parole est à M. Jans, contre l'amendement.

M. Parfait Jans. Je vous demande, monsieur le président, de faire preuve d'un peu d'indulgence.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit tout à l'heure que vous étiez en désaccord avec notre amendement. Permettez-moi de vous faire remarquer que vous auriez dû plutôt indiquer que vous n'étiez pas encore d'accord ; sinon à quoi servirait le débat ? Nous arriverons bien à tomber d'accord à un moment donné !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Certes !

M. Parfait Jans. Cela dit, vous avez souligné que pour les entreprises nationalisées, de nombreuses années s'étaient passées sans investissements sérieux.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Tout à fait !

M. Parfait Jans. Notre amendement avait justement pour objet de pousser à l'autofinancement : aide-toi, le ciel t'aidera. Avant de demander des aides de l'Etat, il est indispensable que les actionnaires fournissent un effort.

M. le président. Monsieur Jans, vous avez abusé, une fois de plus, de mon libéralisme ! (Sourires.)

Le vote sur l'amendement n° 171 est réservé.

L'Assemblée voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux. (Assentiment.)

Dans ces conditions, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié au *Journal officiel* (Lois et Décrets) du 16 juin 1983 sa décision concernant la loi organique relative à la représentation au Sénat des Français établis hors de France.

Ce texte lui avait été déferé par M. le Premier ministre en application des articles 46 et 61, alinéa 1^{er}, de la Constitution.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1523 définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan - première loi de Plan (rapport n° 1560 de M. Jean-Paul Planchou, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1559 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1569 de M. Didier Chouat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1534 portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle (rapport n° 1558 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Discussion du projet de loi n° 1344 portant règlement définitif du budget de 1981 (rapport n° 1529 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)